



PALAIS DE JUSTICE

MONTPELLIER

AVENUE FOCH

MAÎTRISE D'OUVRAGE	 MINISTÈRE DE LA JUSTICE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Ministère de la Justice Département Immobilier Toulouse Secrétariat Général DIR SG Sud	M. CORNUAU Chef adjoint DI Toulouse 05 62 20 61 24 / 06 28 91 39 27 Pierre.Cornuau@justice.gouv.fr
MAÎTRISE D'OEUVRE		GAIPAR Immeuble SAGA 260, chemin de la Tour de l'Evêque 30 000 NÎMES	Grégory DÔ : 06 60 10 08 02 technique@gaipar.fr
MAÎTRISE D'OEUVRE		B2BA Architectes Avenue Saint-Maurice 34 250 PALAVAS-LES-FLOTS	Laurianne BEDOUIN : 06 20 38 10 94 Pauline BARBAT : 06 31 21 28 93 agence@b2barchitecture.com
MAÎTRISE D'OEUVRE		BET DURAND 90, avenue Maurice Planès 34 070 MONTPELLIER	Cédric BARROT Sylvain MASSON 04 67 03 37 44 contact@betdurand.com

Phase :	Désignation :
PRO	Lot 01 : Cloisons – Doublages - Plafonds – Menuiseries intérieures – Finitions - Nettoyage

Modifications :				
Date	Indice	Objet	Rédaction	Vérification
09/25	/	Première diffusion	GDO	ADA

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. GENERALITES	5
1.1. PREAMBULE	5
1.2. OBLIGATION DE RESULTAT	5
1.3. CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DES OFFRES	5
1.4. DOCUMENTS CONTRACTUELS	6
1.5. MOYENS ET MATERIELS	6
1.6. ETUDES D'EXECUTION	6
1.7. LIMITES DE PRESTATIONS	6
1.8. INSTALLATIONS DE CHANTIER	6
1.9. DEPENSES D'INTERET COMMUN – COMPTE-PRORATA	6
1.10. AMIANTE	6
1.11. PLOMB	7
CHAPITRE 2. DTU, NORMES ET REGLEMENTS	8
CHAPITRE 3. DOCUMENTS A TRANSMETTRE	9
CHAPITRE 4. SPECIFICATIONS GENERALES	10
4.1. ETUDES TECHNIQUES	10
4.2. COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT	10
4.3. TOLERANCES	10
4.4. PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX	10
4.4.1. CLOISONS / PLAFONDS / ISOLATION	10
4.4.1.1. Certification ACERMI des isolants	11
4.4.1.2. Ouvrages sur ossature métallique	11
4.4.2. MENUISERIES INTERIEURES	11
4.4.2.1. Normes françaises	11
4.4.2.2. Supports	11
4.4.2.3. Blocs-portes bois	11
4.4.2.4. Provenance et qualité des visseries, ferrages, quincailleries, joints	11
4.4.2.5. Prescriptions relatives aux huisseries bois	12
4.4.2.6. Prescriptions relatives aux châssis bois	12
4.4.2.7. Protection des matériaux en bois	12
4.4.2.8. Stockage	13
4.4.2.9. Provenance et qualité des portes	13
4.4.2.10. Tolérances de fabrication	13
4.4.2.11. Bois massifs	13
4.4.2.12. Panneaux dérivés du bois	13
4.4.2.13. Humidité des bois lors de la mise en œuvre	13
4.4.2.14. Traitement des bois	13
4.4.2.15. Assemblages	14
4.5. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	14
4.5.1. CLOISONS / PLAFONDS / ISOLATION	14
4.5.1.1. Implantation et traçage	14
4.5.1.2. Doublages, cloisons et contre-cloisons sur ossature métallique	14
4.5.1.3. Faux-plafonds plaques de plâtre	15
4.5.1.4. Faux-plafonds dalles	15

4.5.2.	MENUISERIES INTERIEURES	15
4.5.2.1.	Supports	15
4.5.2.2.	Blocs-portes bois	15
4.5.2.3.	Mise en œuvre	16

CHAPITRE 5. DESCRIPTIF TRAVAUX **17**

5.1.	INSTALLATIONS DE CHANTIER	17
5.2.	DEMOLITIONS	18
5.2.1.	DEMOLITION PLAFONDS	18
5.2.2.	DEMOLITION CLOISONS	19
5.2.3.	DEPOSE CLOISONS MODULAIRES	20
5.2.4.	DEPOSE PORTES	20
5.2.5.	ELARGISSEMENT TABLEAUX	21
5.3.	PLAFONDS	21
5.3.1.	FAUX-PLAFONDS NON DEMONTABLES EN PLAQUES DE PLATRE	21
5.3.2.	FAUX-PLAFONDS DEMONTABLES EN DALLES DE LAINE MINERALE	22
5.4.	CLOISONS / DOUBLAGES PLAQUES DE PLATRE	23
5.4.1.	CLOISONS PLAQUES DE PLATRE – CF 2H	23
5.4.2.	CLOISONS PLAQUES DE PLATRE – CF 1H	24
5.4.3.	PROLONGEMENT CLOISONS PLAQUES DE PLATRE – CF 1H	26
5.4.4.	REPRISE DOUBLAGES	27
5.4.5.	CALFEUTREMENT RESEAUX R+3	28
5.5.	CLOISONS MODULAIRES VITREES	28
5.6.	MENUISERIES INTERIEURES	30
5.6.1.	PORTES DE RECOUPEMENT DES CIRCULATIONS	30
5.6.1.1.	Portes bois – 2V – PF 1H – Ouverture VV - Fermeture automatique (DAS)	31
5.6.1.2.	Portes bois – 2V – PF 1H – Ouverture SA - Fermeture automatique (DAS)	31
5.6.1.3.	Portes bois – 2V – PF 1/2H – Ouverture VV - Fermeture automatique (DAS)	32
5.6.1.4.	Ensemble menuisé bois (porte vitrée + imposte vitrée) – 2V – PF 1/2H – Ouverture VV – Fermeture automatique (DAS)	33
5.6.2.	PORTES D'ENCLOISONNEMENT DES CAGES D'ESCALIERS	33
5.6.2.1.	Portes bois – 2V – PF 1/2H – Ferme-porte	34
5.6.2.2.	Portes bois – 1V – PF 1/2H – Ferme-porte	34
5.6.2.3.	Portes bois – 1V – PF 1/2H - Fermeture automatique (DAS)	35
5.6.2.4.	Portes bois – 1V – CF 1H – Ferme-porte	35
5.6.2.5.	Portes vitrées – 2V – PF 1/2H – Ferme-porte	36
5.6.2.6.	Portes bois – 2V – PF 1/2H – Fermeture automatique (DAS)	37
5.6.3.	PORTES LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS	37
5.6.3.1.	Portes bois – 2V – CF 1/2H – Ferme-porte	37
5.6.3.2.	Portes bois – 1V – CF 1H – Ferme-porte	38
5.6.3.3.	Portes bois – 1V - CF 1/2H – Ferme-porte	38
5.6.4.	PORTES LOCAUX A RISQUES COURANTS	39
5.6.4.1.	Portes bois – 1 vantail - PF 1/2H	39
5.6.4.2.	Portes vitrées – 1 vantail	39
5.6.4.3.	Ensemble menuisé bois (porte vitrée + imposte vitrée) – 1V - PF 1/2H	40
5.6.5.	PORTES GAINES TECHNIQUES - 2V - CF 1/2H	40
5.6.6.	MODIFICATION SENS D'OUVERTURE PORTE ESPACE « AVOCATS »	41
5.6.7.	REVISION PORTES	41
5.6.8.	REPLACEMENT BATONS DE MARECHAL	41
5.7.	DESENFUMAGE	42
5.7.1.	GAINES DE DESENFUMAGE	42
5.7.2.	CONTRE-CLOISONS HABILLAGE GAINES DE DESENFUMAGE	43
5.7.3.	VOLUMES TECHNIQUES PROTEGES (VTP)	43
5.7.4.	GRILLES INTERIEURES	44
5.8.	REBOUCHAGES - CALFEUTREMENTS	44

5.9. MOBILIER	45
5.9.1. DEPOSE	45
5.9.2. PLACARDS	45
5.10. ECRANS BRISE-SOLEIL	46
5.10.1. DEPOSE ECRANS BRISE-SOLEIL	46
5.10.2. FOURNITURE / POSE ECRANS BRISE-SOLEIL	46
5.11. FINITIONS	47
5.11.1. PEINTURE	47
5.11.1.1. Préparation des supports	47
5.11.1.2. Peinture murale	48
5.11.1.3. Peinture plafond	48
5.11.1.4. Peinture bois	49
5.11.2. PLINTHES	49
5.12. NETTOYAGE	50

CHAPITRE 1. GENERALITES

1.1. PREAMBULE

Le présent cahier des clauses techniques particulières fixe l'ensemble des prestations à la charge du présent lot, ainsi que les conditions d'exécution des ouvrages relatifs à l'opération suivante :

Palais de Justice FOCH – Montpellier – Amélioration du niveau de sécurité incendie

L'entreprise aura pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTP lot 00 : Généralités - TCE), qui définit :

- Les conditions de remises des offres ;
- Les dépenses communes ;
- Les prestations à charge de l'entreprise ;
- Les prestations à charge des autres corps d'état.

L'entrepreneur se doit d'obtenir, lors de son étude d'appel d'offre, tous les renseignements pour avoir une connaissance parfaite des lieux et de la nature et composition des travaux à réaliser.

En tout état de cause, l'entrepreneur doit avoir pris connaissance des conditions d'accès, de la position et de l'état de conservation des ouvrages maintenus, des bâtiments existants, des accès au terrain, des largeurs et de l'état des voies de desserte, des possibilités de stationnement et de giration des camions, etc.

Il reste bien entendu qu'en aucun cas, le prix forfaitaire ne pourra être augmenté sous prétexte que les renseignements dont il s'est muni sont incomplets puisqu'il doit obtenir tous les renseignements lui étant nécessaires.

Aucune plus-value due à un défaut de connaissance des lieux ne sera donc acceptée.

L'entreprise aura pris connaissance des descriptifs des autres corps d'état afin de prévoir les travaux de compléments qui lui incombent concernant l'interface entre les différents lots. Elle ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance de ceux-ci pour obtenir un supplément de prix ou une prolongation de son délai d'exécution.

1.2. OBLIGATION DE RESULTAT

Les travaux à la charge du présent lot comprennent la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux, matériels et produits et toutes prestations et fournitures accessoires pour réaliser tous les travaux décrits dans la suite du présent CCTP.

Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat, c'est-à-dire qu'il devra livrer au maître d'ouvrage l'ensemble des installations et ouvrages en complet et parfait état de fonctionnement et d'achèvement, en conformité avec la réglementation et les prescriptions du présent document. Il devra également toutes les fournitures, moyens et prestations nécessaires, quels qu'ils soient, pour obtenir ce résultat.

1.3. CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DES OFFRES

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir la nature, la qualité et les conditions de mise en œuvre des prestations à fournir au titre du présent lot. Il n'est pas limitatif.

De ce fait, il demeure convenu que moyennant le prix du forfait indiqué dans la soumission et servant de base au marché, l'entreprise doit l'intégralité des prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages, conformément aux prescriptions et règlements en vigueur connus au jour de la soumission.

Les limites de prestations sont incluses dans chacun des C.C.T.P. et une ignorance des C.C.T.P. des autres lots ne saurait servir de prétexte à un désengagement du forfait, cadre de ce marché.

L'entreprise établira son offre sur la base du présent C.C.T.P. et des plans qui sont à considérer comme des plans guides d'exécution reflétant les contraintes fonctionnelles du projet.

Tous matériaux et procédés nouveaux devront faire l'objet d'avis techniques du CSTB et seront explicités par tous documents nécessaires, établis par l'entreprise à l'appui de sa soumission.

L'entreprise est censée, par le fait de sa soumission, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement des travaux, des conditions générales et locales et avoir une connaissance complète des sujétions consécutives à l'exécution des travaux envisagés.

Par conséquent, elle ne pourra se prévaloir d'insuffisances ou omissions pour demander une indemnité quelconque. Tous les travaux exécutés par l'entrepreneur du présent lot seront garantis conformes aux règles de l'Art, codifiés par des documents prévus au C.C.A.G. TRAVAUX et au C.C.T.G. applicable aux Marchés Publics.

1.4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) précise la liste des documents administratifs et techniques contractuels applicables au présent marché.

Les documents techniques ne sont pas précisés explicitement pour chacun des lots, mais l'entreprise est contractuellement réputée connaître tous les documents spécifiques aux travaux de son lot, mais aussi ceux qui seraient liés à certains travaux de son marché, notamment les DTU, Normes NF, Avis techniques, cahiers du CSTB, réglementations diverses applicables, etc...

L'entreprise est censée avoir pris connaissance de ces documents et ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance de ceux-ci pour obtenir un supplément de prix ou un prolongement de son délai d'exécution.

1.5. MOYENS ET MATERIELS

L'entreprise a une obligation de résultat en matière de qualité d'exécution des ouvrages dans le respect intégral du délai et du prix fixé à l'issue de la soumission.

L'entreprise devra donc mettre en œuvre tous les moyens matériels et le personnel suffisant pour respecter les délais de fabrication, d'exécution et de mise en œuvre.

Elle devra surveiller personnellement les travaux de façon suivie et maintenir en permanence sur le chantier un responsable habilité à recevoir tous les ordres de service ou instructions provenant du maître d'œuvre ou du Maître d'Ouvrage.

1.6. ETUDES D'EXECUTION

L'entreprise a à sa charge l'ensemble des études d'exécution et l'ensemble de la production des documents d'exécution nécessaires à la réalisation des ouvrages qu'elle doit. Cela sous-entend que l'entreprise devra intégrer à son offre la participation aux réunions de synthèse et la fourniture des documents qui la concernent.

La fourniture des échantillons et nuanciers est également due par l'entreprise durant la phase de préparation de chantier.

Les plans fournis dans le dossier d'appel d'offres ne pourront en aucun cas être assimilés ou être utilisés comme des plans d'exécution et n'ont pour objet de fournir à l'entreprise qu'une idée indicative des ouvrages à réaliser dans le cadre du présent projet.

De plus, ces plans s'appuient parfois sur des relevés qui seront ponctuellement à vérifier par l'entreprise titulaire du présent lot.

A noter que les documents d'exécution seront systématiquement accompagnés d'un « bordereau type » dont une copie sera systématiquement transmise au Maître d'œuvre.

Tous les documents d'exécution devront recevoir un Avis Favorable de la part de la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle avant que les ouvrages qu'ils concernent ne soient exécutés sur chantier.

En cas de non-respect de ce postulat, la maîtrise d'œuvre se réserve le droit de faire procéder à la démolition des ouvrages concernés et ce, aux frais de l'entreprise et sans délai supplémentaire.

Les procédures d'envoi des documents sont définies dans le « CCTP lot 00 : Généralités – TCE ».

1.7. LIMITES DE PRESTATIONS

D'une manière générale, les limites de prestation sont définies dans le descriptif des travaux propre à chaque lot.

Comme précisé précédemment, chaque entrepreneur se doit de prendre connaissance de l'ensemble des CCTP et prévoir les éventuelles prestations nécessaires à ses interventions même si celles-ci ne sont pas décrites précisément dans les CCTP concernés. De la même façon, en l'absence de précisions particulières sur une limite de prestation donnée, l'intervention est implicitement à la charge de l'entrepreneur dont la prestation est décrite dans le DTU applicable à son lot.

1.8. INSTALLATIONS DE CHANTIER

Les dispositions relatives aux installations de chantier sont précisées au « CCTP lot 00 : Généralités – TCE ».

1.9. DEPENSES D'INTERET COMMUN – COMPTE-PRORATA

Les dispositions relatives aux dépenses d'intérêt commun et au compte prorata sont précisées au « CCTP lot 00 : Généralités – TCE ».

1.10. AMIANTE

1.11. PLOMB

CHAPITRE 2. DTU, NORMES ET REGLEMENTS

L'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir d'une méconnaissance de l'un quelconque des textes entrant dans l'élaboration du présent programme.

Les références aux documents énoncés ci-après, ne constituent pas une liste exhaustive, elles sont un rappel des principaux documents applicables pour un bâtiment d'équipement normal.

Les travaux devront répondre aux prescriptions techniques des documents suivants, dans leur édition la plus récente au jour de la soumission :

- Réglementation applicable aux travaux sur les peintures contenant du plomb ;
- DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées) ;
- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexe et sandwichs plaques de parement en plâtre isolant ;
- DTU 35.1 : Cloisons démontables ;
- DTU 36.2 : Menuiseries intérieures en bois ;
- DTU 39 : Travaux de vitrerie / miroiterie ;
- DTU 58.1. : Plafonds suspendus ;
- DTU 59.1 : Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais ou épais ;
- Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) ;
- Avis Techniques ;
- Règles professionnelles ;
- Etc.

L'entreprise devra également se conformer :

- Aux prescriptions de la notice de sécurité ;
- A la réglementation « thermique » ;
- A la réglementation « acoustique » ;
- Aux prescriptions de l'organisme agréé.

CHAPITRE 3. DOCUMENTS A TRANSMETTRE

Les documents suivants devront être communiqués (liste non exhaustive) :

- Plan des installations de chantier ;
- Plans de repérage des ouvrages ;
- Plans de calepinage des ouvrages ;
- Fiches techniques des ouvrages ;
- PV de résistance au feu et de réaction au feu des ouvrages, produits et matériaux ;
- PV de performance acoustique des ouvrages, produits et matériaux ;
- Certificat ACERMI des isolants ;
- Certificats de marquage NF et CE des ouvrages, produits et matériaux.

CHAPITRE 4. SPECIFICATIONS GENERALES

4.1. ETUDES TECHNIQUES

L'entreprise établira son dossier d'exécution en liaison avec les autres corps d'état.

Les plans d'exécution compris calculs seront soumis au visa du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

L'Entrepreneur du présent lot sera tenu, avant tout début d'exécution, de vérifier toutes les cotes sur site.

L'entrepreneur signalera les dispositions qui ne lui paraîtraient pas en rapport avec la solidité, la conservation ou l'usage auquel les ouvrages sont destinés. Le Maître d'œuvre opérera, s'il y a lieu, les mises au point ou rectifications nécessaires.

L'ensemble des documents d'exécution devra être fourni aux destinataires suivants :

- BET de maîtrise d'œuvre ;
- Bureau de contrôle ;
- Autres entreprises concernées par les ouvrages à charge du présent lot.

Les documents d'exécution seront systématiquement accompagnés d'un bordereau type (modèle fourni en phase de préparation de chantier).

Tous les documents d'exécution devront recevoir un Visa Sans Observation de la part de la maîtrise d'œuvre et un Avis Favorable de la part du bureau de contrôle avant que les ouvrages qu'ils concernent soient exécutés sur chantier. En cas de non-respect de ce postulat, la maîtrise d'œuvre se réserve le droit de faire procéder à la démolition des ouvrages concernés et ce, au frais de l'entreprise et sans délai supplémentaire.

Il est rappelé que l'entreprise titulaire du présent lot devra diffuser sous format papier ses documents d'exécution à certains corps d'état en vue de se faire approuver toutes les limites de prestations les intéressant et ce, dans le délai imparti par le responsable de la mission OPC.

Les travaux supplémentaires liés à des oublis sur les plans d'exécution seront supportés par le présent lot dans leur intégralité, y compris l'ensemble des travaux induits sur les autres corps d'état.

Des échanges devront être réalisés avec les entrepreneurs des autres lots afin de connaître la nature de leurs ouvrages et équipements et ainsi préciser les exigences en matière de réalisation de l'étanchéité en toiture.

4.2. COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

Le détail de la coordination entre l'entrepreneur du présent lot et les autres corps d'état est rappelé dans le CCTP lot 00 – Généralités ainsi qu'en annexe du CCAP.

4.3. TOLERANCES

Les tolérances admises seront conformes au DTU 25 41 et norme NF 72 203 1, soit :

- Aspect de surface : l'état de surface du parement doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré. En particulier, après traitement des joints, le parement de l'ouvrage ne doit présenter ni pulvéulence superficielle, ni trou.
- Planéité locale : une règle de 0,20 m appliquée sur le parement de l'ouvrage, notamment au droit des joints ne doit faire apparaître entre le point le plus saillant et le plus en retrait, ni écart supérieur à 1 mm ni manque, ni changement de plan brutal entre plaques.
- Planéité générale : une règle de 2,00 m appliquée sur le parement de la cloison et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le plus en retrait un écart supérieur à 5 mm
- Aplomb : le faux aplomb mesuré sur une hauteur d'étagé courante (De l'ordre de 2,50 m) ne doit pas excéder 5 mm.

4.4. PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX

Tous les matériaux employés dans la construction des ouvrages seront fournis par l'entrepreneur. Tous les matériaux devront être conformes aux DTU et normes homologuées par l'AFNOR. Pour les matériaux ou procédés « non traditionnels », ils devront être conformes aux prescriptions des agréments délivrés par le CSTB (avis techniques ou documents équivalents).

Le Maître d'œuvre pourra prescrire tous les essais qu'il jugera utile de leur faire subir, les frais restants à la charge de l'entrepreneur.

Tous les matériaux seront réputés neufs. Les matériaux présentant des vices de fabrication ou ayant reçu des chocs ou dégradations qui pourraient être nuisibles à l'exploitation seront refusés et remplacés sans supplément de prix par l'entreprise.

4.4.1. CLOISONS / PLAFONDS / ISOLATION

4.4.1.1. Certification ACERMI des isolants

La certification ACERMI des isolants complète le marquage CE de ces produits qui est obligatoire depuis le mois de mars 2003. Cette certification est donnée par l'Association pour la Certification des Matériaux Isolants.

Ce label certifie que les caractéristiques déclarées sur le produit sont bien réelles : résistance thermique, comportement à l'eau, etc...

Il existe une mesure objective de ces caractéristiques appelée classement I.S.O.L.E : plus la note est élevée, plus l'isolant est performant.

I = Incompressibilité : Aptitude du matériau à résister à une compression : de 1 à 5.

S = Stabilité dimensionnelle : Aptitude à résister sur la durée aux déformations liées à la chaleur, à l'humidité, aux pressions diverses : de 1 à 4.

O = Sensibilité à l'eau : Imperméabilité et capacité d'absorption de l'humidité : de 1 à 3.

L = Limite des performances en traction : Rigidité face aux forces de traction : de 1 à 3.

E = Sensibilité à la vapeur d'eau : Aptitude à filtrer à la vapeur d'eau, de 1 à 4.

Les produits certifiés sont reconnaissables par l'apposition de la marque sur les emballages.

4.4.1.2. Ouvrages sur ossature métallique

Les ossatures métalliques seront réalisées en acier galvanisé avec protection contre la corrosion de type Z275 ou équivalent.

4.4.2. MENUISERIES INTERIEURES

4.4.2.1. Normes françaises

Règlementation « Accessibilité aux personnes handicapées » :

D'une manière générale, toutes les commandes manuelles (poignées de portes, de fenêtres, etc.) seront situées à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol fini et à plus de 0,40 m de tout angle rentrant de paroi ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil.

L'effort nécessaire à l'ouverture des portes devra rester inférieur à 50 N.

Les portes des locaux ou zones recevant plus de 100 personnes auront une largeur de 140 cm minimum. Les portes des locaux ou zones recevant moins de 100 personnes auront une largeur minimale de 90 cm.

Le vantail principal des portes à double vantaux aura une largeur de 90 cm minimum.

4.4.2.2. Supports

Les sections et profils et la conception générale des châssis tiendront compte :

- Des dimensions de baies ;
- Des épaisseurs de vitrage ;
- Du classement demandé ;
- Du type de revêtement de sol et épaisseur de chape ;
- Des tolérances d'exécution des menuiseries :
 - Verticalité : faux aplomb de + ou - 2 mm pour une hauteur de 2,50 m ;
 - Horizontalité : écart maximum de + ou - 5 mm pour une longueur de 3,00 m.

Tous les éléments de quincaillerie seront de marque réputée, de première catégorie et obligatoirement estampillés.

Tous les joints d'étanchéité seront encastrés dans des gorges ou rainures ménagées dans les profils. Aucun joint collé ne sera admis.

4.4.2.3. Blocs-portes bois

Stocker les vantaux et les huisseries bois dans des locaux clos et couverts dont les conditions hygrothermiques sont aussi proches que possible de celles prévisibles des locaux en service. Un chauffage peut s'avérer nécessaire. (D.T.U. 36-1 § 6.2.2 des clauses techniques et § 9 des clauses spéciales).

4.4.2.4. Provenance et qualité des visseries, ferrages, quincailleries, joints

Ferrage – Serrure – Quincaillerie :

Les articles de ferrage et de quincaillerie devront répondre aux normes les concernant. Cette conformité aux normes devra être matérialisée par la marque NF-SNFQ poinçonnée par le fabricant.

Les serrures devront répondre aux normes visées ci-avant, et porter la marque NF-SNFQ-1 ou A2 P serrures.

Visserie et petits accessoires :

Ces fournitures devront répondre aux normes les concernant. Les visseries et autres seront toujours, selon leur usage, en, alliage léger ou en acier cadmié ou inox.

Joints et garnitures souples :

Les joints seront réalisés en EPDM, éventuellement en EPT ou en plastique souple.

Il ne pourra être mis en œuvre que des joints titulaires du Label SNJF.

Quincaillerie :

Les éléments de quincaillerie seront de premières qualités, neufs et estampillés SNFQ 1.

4.4.2.5. Prescriptions relatives aux huisseries bois

Huisseries en bois issu de forêt européenne de classe 3 s.

Huisseries à talons (revêtements de sols scellés ou chape).

Tous les bois employés seront de première qualité, sans trace d'aubier, nœuds vicieux, fentes, piqûres, gélivures ou autres défauts pouvant être nuisibles à l'exécution, à la résistance, à la durée et à l'aspect des menuiseries.

Huisseries mortaisées et intégrant les gâches des serrures.

Huisseries intégrant le rainurage pour emboîtement de joints acoustique sur les 3 faces.

Traitement des huisseries bois avant incorporation aux ouvrages.

4.4.2.6. Prescriptions relatives aux châssis bois

Les bois utilisés par les fabricants et/ou l'Entrepreneur pour réaliser les fermetures seront issus de bois massifs. Ces bois massifs devront répondre au moins aux classifications d'aspect et aux caractéristiques technologiques et physiques précisées par les normes, notamment :

- NF P 23-305 (septembre 1997) : Menuiseries en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes en bois. ;
- NF B 52-001 (décembre 1998) : Règles d'utilisation du bois dans les constructions – Classement visuel pour l'emploi en structure des principales essences résineuses et feuillues.

Caractéristiques physiques :• Humidité :

Tous les bois seront, pour l'usinage, amenés à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré, soit $(15 \pm 2) \%$.

Pour les éléments collés, l'humidité doit être abaissée à un taux permettant de garantir un collage satisfaisant, en général inférieur à 15 %.

Au départ du lieu de fabrication, le bois des menuiseries devra avoir un état hygrométrique au plus égal à 18 %.

• Durabilité :

Les bois utilisés pour les tabliers des fermetures, et autres éléments, devront présenter une bonne durabilité naturelle ou assurée par un traitement reconnu efficace.

Caractéristiques technologiques :

Les caractéristiques technologiques ci-après demeurent impératives quel que soit le choix d'aspect.

• Résineux :

Les résineux devront présenter des cernes étroits et réguliers, d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm, et une texture forte pour usages extérieurs.

• Feuillus :

Les feuillus à structure hétérogène devront présenter des cernes étroits et réguliers, d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm.

Les feuillus à structure homogène devront présenter une structure douce et ne seront ni pelucheux ni chanvreux.

4.4.2.7. Protection des matériaux en boisProtection insecticide et fongicide :

La protection insecticide et fongicide n'est pas obligatoire dans tous les cas.

L'Entrepreneur aura toutefois implicitement à sa charge l'application d'un produit de traitement adapté dans tous les cas où cette protection est nécessaire selon spécifications du DTU et normes.

Imprégnation :

La protection provisoire des bois avant mise en peinture ou vernis de finition devra être assurée par imprégnation, avec un produit compatible avec le type de finition prévu.

4.4.2.8. Stockage

Les produits doivent être stockés à l'abri des intempéries dans un local sec et ventilé et sur des supports plans et stables.

4.4.2.9. Provenance et qualité des portes

Les portes pare-flamme ou coupe-feu seront estampillées NF.

Les portes non par- flamme ou non coupe-feu seront estampillées CE.

4.4.2.10. Tolérances de fabrication

Les tolérances de fabrication, tant pour l'épaisseur, la dimension des plateaux avant mise aux dimensions d'utilisation que pour la flèche, seront celles prescrites par les normes définies par le DTU.

4.4.2.11. Bois massifs

Les bois massifs utilisés devront être des résineux (Sapin, Epicéa, etc.) de classe mécanique visuelle C24 définie par la norme EN 338 ou NF B 52-001 (ST2).

Ils seront exempts de défauts (nœuds vicieux, roulures, gélivures, cadranure, gerçures, rebours, lunure, etc.) et ne seront pas altérés (échauffure, pourriture, vermoulure, etc.).

Leur humidité sera conforme au chapitre spécifique à ce sujet.

Sauf spécifications contraires les bois massifs de structures pourront être bruts de sciage. Les bois aboutés seront exclus.

Tous les bois fournis par le présent lot seront neufs et secs, et en tous points conformes aux normes françaises.

L'Entreprise devra fournir au maître d'œuvre un certificat attestant de la classe de résistance du bois.

4.4.2.12. Panneaux dérivés du bois

Les panneaux de contreplaqué seront conformes aux normes NF EN 313-1 et NF EN 313-2.

Les tolérances dimensionnelles seront conformes à la norme NF EN 315.

Les panneaux utilisés seront dans tous les cas à usage structurel et marqués « S ».

Les panneaux seront destinés à un emploi en classe de service 3 (milieu extérieur ou milieu humide confiné). Ils devront satisfaire au minimum aux exigences de la norme NF EN 636-3.

Ils présenteront le marquage de qualité « NF Extérieur CTB-X ».

Les valeurs à prendre en compte pour les calculs sont données dans la norme NF EN 12369-2.

4.4.2.13. Humidité des bois lors de la mise en œuvre

Le taux d'humidité sera contrôlé sur chantier. Tout bois ne correspondant pas à ces prescriptions sera refusé et renvoyé.

L'Entreprise devra fournir au maître d'œuvre des certificats attestant du degré d'humidité lors de la mise en œuvre.

Rappels :

Les caractéristiques dimensionnelles, physiques et mécaniques sont fonction du taux d'humidité résiduelle du bois.

Les valeurs habituelles correspondent à une humidité de 12 % qui est la référence européenne.

Pour une humidité différente, il convient de corriger ces données en fonction de l'Eurocode 5.

Compte tenu de ces phénomènes, l'entrepreneur prévoira des surcotes de sciage en fonction de l'humidité des bois au sciage.

4.4.2.14. Traitement des bois

Tous les bois dont la résistance naturelle vis-à-vis des risques biologiques est insuffisante pour une utilisation en classe d'emploi égale à 2 subiront un traitement fongicide et insecticide de classe II (Trempage court ou badigeonnage) définie par la norme NF B 50 100.

Tous les bois dont la résistance naturelle vis à vis des risques biologiques est suffisante pour une utilisation en classe d'emploi supérieure ou égale à 2 (Après purge d'aubier) pourront être mis en œuvre sans traitement, après accord de la Maîtrise d'œuvre.

Dans tous les cas, leur classe de durabilité naturelle correspondra à leur classe d'emploi.

L'ensemble des éléments en bois devront être certifiés CTB B+ ou seront soumis à un produit de traitement certifié CTB P+ (protection contre les champignons lignivores / termites / autres insectes xylophages). L'entreprise sera tenue de fournir les certificats de traitement des bois.

Le traitement des bois sera dans tous les cas préservé des intempéries, ou son exécution planifiée en conséquence.

Le maître d'œuvre aura la faculté de faire renouveler sans supplément de prix les opérations de traitement si elles lui semblent insatisfaisantes ou si les bois ont été exposés aux intempéries.

Les bois coupés sur ou en place, seront retraités au droit des coupes.

Les abouts des pièces seront particulièrement soignés et seront complémentirement traités hydrofuge.

En fin d'intervention l'entreprise devra fournir un certificat de garantie des traitements, nominatif au chantier.

Sauf demande contraire du maître d'œuvre, le traitement sera effectué en scierie ou par une entreprise spécialisée titulaire d'un agrément CTBA avant mise en œuvre des bois.

Les produits de traitement devront être qualifiés CTBA+.

Vérification des traitements :

La qualité et l'efficacité des traitements insecticides et/ou fongicides pourront être contrôlées d'une part sur place, et d'autre part en laboratoire.

4.4.2.15. Assemblages

Tous les éléments d'assemblage devront être protégés contre la corrosion (galvanisés, zingués ou bichromatés).

4.5. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.5.1. CLOISONS / PLAFONDS / ISOLATION

4.5.1.1. Implantation et traçage

L'entreprise devra le traçage de l'ensemble des éléments dus, à savoir :

- Doublages ;
- Cloisons et contre-cloisons ;
- Faux plafonds ;
- Cadres de menuiseries en bois ;
- Etc.

Après implantation l'entreprise devra alerter la maîtrise d'œuvre sur toutes incohérences avec les plans Architecte.

Toute modification aura fait l'objet d'une acceptation par la maîtrise d'œuvre.

4.5.1.2. Doublages, cloisons et contre-cloisons sur ossature métallique

Doublages, cloisons et contre-cloisons non porteuses en plaques de plâtre vissées sur une ossature.

Les doublages, cloisons et contre-cloisons sont composées de plaques de plâtre et d'ossatures (montants ou fourrures) disposées à entraxes de 60 ou 40 cm selon la hauteur, l'exposition aux chocs et le type de finition demandée.

Implantation des rails haut et bas, fixation adaptée au support, suivant les préconisations du fabricant.

Étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol assurée par un double ruban mousse à cellules fermées.

Fixation des montants verticaux contre supports existants.

Fixation des montants sur les rails haut et bas par sertissage. Dans certains cas les montants seront jumelés par vis tous les 40cm.

L'Entreprise devra l'ensemble des montants et renforts permettant une parfaite fixation des éléments éventuels suivants :

- Cadres de portes et de trappes ;
- Appareils sanitaires (WC suspendus, vasques, etc.) ;

- Equipements et accessoires (radiateurs, barres d'appui, etc.).

Pose des panneaux semi-rigides de laine minérale à l'avancement avec fixation en partie haute sur le rail haut.

Les plaques de plâtre sont posées au sol et vissées tous les 30 cm à l'aide de vis spécifiques.

Parement simple peau ou double peau.

Traitement des joints en 3 passes par bandes de joints prises entre couches de collage et deux couches de finition en surface, compris repasse sur tête de vis. Tous les joints seront traités.

4.5.1.3. Faux-plafonds plaques de plâtre

Faux-plafonds en plaques de plâtre vissées sur une ossature.

Les faux-plafonds sont composés de plaques de plâtre et d'ossatures disposées selon les portées et le type de finition demandée.

Implantation et fixation adaptées au support, suivant les préconisations du fabricant.

L'Entreprise devra l'ensemble des renforts permettant une parfaite fixation des éléments éventuels suivants :

- Cadres de trappes ;
- Equipements et accessoires (luminaires, etc.).

Pose des isolants éventuels à l'avancement.

Les plaques de plâtre sont vissées tous les 30 cm à l'aide de vis spécifiques.

Parement simple peau ou double peau.

Traitement des joints en 3 passes par bandes de joints prises entre couches de collage et deux couches de finition en surface, compris repasse sur tête de vis. Tous les joints seront traités.

4.5.1.4. Faux-plafonds dalles

Faux-plafonds en dalles posées entre rails et rives d'ossature.

Les faux-plafonds sont composés de dalles et d'ossatures disposées selon les portées et le type de finition demandée.

Implantation et fixation adaptées au support, suivant les préconisations du fabricant.

L'Entreprise devra l'ensemble des renforts permettant une parfaite fixation des éléments éventuels suivants :

- Cadres de trappes ;
- Equipements et accessoires (luminaires, etc.).

Pose des isolants éventuels à l'avancement.

Les dalles seront découpées au cutter.

4.5.2. MENUISERIES INTERIEURES

4.5.2.1. Supports

Avant tout début des travaux (15 jours avant la date d'intervention du planning) l'entreprise devra procéder à la réception des supports et réservations demandées, et faire savoir en temps utile ses remarques éventuelles. Faute de formuler ces dernières dans les délais prescrits, elle sera réputée reconnaître et accepter dans l'état l'ensemble de ces supports propres à la pose de ses ouvrages.

Tous les éléments de quincaillerie seront de marque réputée, de première catégorie et obligatoirement estampillés.

Tous les joints d'étanchéité seront encastrés dans gorges ou rainures ménagées dans les profils. Aucun joint collé ne sera admis.

Durant la période de chantier l'entreprise devra la maintenance des menuiseries. En cas de dépose, c'est l'entreprise du présent lot qui assurera la repose des ouvrants.

Avant réception, l'entreprise doit :

- Vérification des ouvrants et ajustage ;
- Nettoyage de tous les châssis, compris accessoires et seuils ;
- Échange de toutes pièces défectueuses ;
- Graissage des paumelles.

4.5.2.2. Blocs-portes bois

Respect des règles de mise en œuvre et de mise en peinture préconisées respectivement par les DTU 36-1 et 59-1 qui, si elles sont

appliquées, permettront d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des produits.

- La mise en œuvre ne doit être entreprise que lorsque les conditions nécessaires sont réunies et en particulier quand les locaux sont à leur ambiance d'utilisation, et protégés contre toute réhumidification. (DTU 36-1 § 6.8.2.1) ;
- La mise en œuvre des portes à caractéristiques spéciales doit faire l'objet d'attentions particulières et plus spécialement celle des blocs-portes coupe-feu (DTU 36-1 § 6.8.2.5 et 6.8.3) ;
- Pour les blocs-portes faisant l'objet d'une notice de pose, il convient de la respecter scrupuleusement.

Le non-respect de ces règles dégage notre responsabilité vis à vis du fonctionnement final, de l'aptitude à l'emploi des blocs-portes et de leur durabilité.

- La mise en peinture ne doit s'effectuer que si les conditions d'humidité sont satisfaisantes. (DTU 59-1 § 5.6.3.2. et 6.1) ;
- Les préparations de surface doivent être conformes à l'état de finition recherché. (Voir DTU 59-1 § 6.2, 6.4 et 6.5 et tableau 14 : subjectiles bois et dérivés) ;
- L'application successive des couches de peinture doit s'effectuer simultanément sur toutes les surfaces à peindre, et ce avec des produits de même nature, afin de ne pas engendrer une déformation des vantaux.

4.5.2.3. Mise en œuvre

Pose des menuiseries :

Les menuiseries mises en place devront être d'un aplomb parfait. Le présent entrepreneur sera responsable de la verticalité des bâtis, huisseries, poteaux, etc. ainsi que du parallélisme des montants.

Avant réception, l'entreprise doit :

- Vérification des ouvrants et ajustage. ;
- Nettoyage de tous les châssis, persiennes et vitrage, compris accessoires et seuils ;
- Échange de toutes pièces défectueuses. ;
- Graissage des paumelles.

Protection des ouvrages :

L'entrepreneur sera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux. Il prendra donc toutes dispositions pour assurer leur protection d'une manière efficace et durable.

En particulier, il prendra toutes les précautions nécessaires pour qu'aucun matériau (mortier notamment) ne soit en contact avec les ouvrages avant réception.

Durant la période des travaux et avant réception provisoire, toutes les arêtes des huisseries de portes et traverses d'appuis des châssis seront protégées par des équerres en contreplaqué ou de bois aggloméré.

Pose des blocs portes et trappes :

Les huisseries étant fournis par le présent lot, leur pose sera :

- A la charge du Lot Cloisons-Doublages-Plafonds dans les ouvrages composés de plaques de plâtre ;
- A la charge du présent lot pour la pose en tunnel ou en applique d'huisseries sur les parois en maçonnerie d'ouvrages existants ou projetés non doublés.

Approvisionnement :

L'approvisionnement et la distribution niveau par niveau des huisseries à pied d'œuvre de l'ouvrage sera assuré par le présent lot.

CHAPITRE 5. DESCRIPTIF TRAVAUX

5.1. INSTALLATIONS DE CHANTIER

L'entreprise devra la mise en œuvre de toutes les dispositions précisées dans le « Plan Général de Coordination sécurité et protection de la santé (PGC) » rédigé par le coordonnateur SPS.

Elle devra la réalisation, **pendant toute la durée de l'opération**, des prestations suivantes :

➤ **Panneau de chantier :**

Conception / fourniture / réalisation de la structure support (plots béton armé / ossature bois / etc.) / pose.

Caractéristiques :

- Logo du projet ;
- Intitulé de l'opération ;
- Montant de l'opération ;
- Logo du maître d'ouvrage et des membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- Nom, adresse et numéro de téléphone de l'ensemble des intervenants ;
- Ensemble des indications réglementaires ;
- Dimensions : 2.50 m x 1.50 m.

➤ **Sécurité du chantier :**

- Clôtures de chantier ;

Caractéristiques :

- Treillis métalliques soudés sur des cadres maintenus au sol par des plots spéciaux en béton ;
- Portail d'accès fermé par un cadenas à code ;
- Hauteur : ≥ 2.00 m.
- Signalétique réglementaire (panneaux « chantier interdit au public » / panneaux « port du casque obligatoire / consignes de sécurité / etc.).

➤ **Base vie du chantier :**

- Local « vestiaire / réfectoire / réunion » équipé d'armoires à deux compartiments, de tables et de chaises ;
- Local « sanitaires » équipé d'un espace « WC » et d'un espace « point d'eau – lavabo ».

➤ **Branchements provisoires :**

- Electricité :

- Fourniture / pose / raccordement d'une armoire de comptage électrique de chantier, à partir du réseau public exploitable le plus proche ;
- Fourniture / pose / raccordement d'une armoire de cantonnement électrique de chantier ;
- Fourniture / pose / raccordement d'une armoire de distribution électrique de chantier ;
- Réalisation de l'ensemble des branchements provisoires de chantier (comptage / base vie / armoire de distribution) ;
- Contrôle technique des installations par un organisme agréé ;
- Prestation du concessionnaire du réseau public ;

- Eau :

- Fourniture / pose / raccordement d'un compteur d'eau de chantier, à partir du réseau public exploitable le plus proche ;
- Fourniture / pose / raccordement d'un point d'eau extérieur équipé d'un robinet quart de tour ;
- Réalisation de l'ensemble des branchements provisoires de chantier (comptage / base vie / point d'eau extérieur) ;
- Prestation du concessionnaire du réseau public ;

- Assainissement :

- Réalisation de l'ensemble des branchements provisoires de chantier (réseaux EU / EV de la base vie) vers le réseau public exploitable le plus proche (raccordement à l'égout) ;
- Prestation du concessionnaire du réseau public.

- Gestion des déchets :
 - Fourniture et installation de bennes à déchets permettant le tri sélectif ;
 - Gestion des bennes à déchets (évacuation / traitement / rotations / repli).
- Entretien de la base vie :
 - Nettoyage quotidien de la base vie ;
 - Désinfection quotidienne du local « sanitaire » (équipé d'un espace « WC » et d'un espace « point d'eau – lavabo ») ;
 - Fourniture et gestion des consommables nécessaires à la bonne utilisation du local « sanitaire » :
 - ✓ Papier hygiénique + lingettes désinfectantes dans le WC (compris distributeurs) ;
 - ✓ Savon liquide + essuie-main jetable au droit du point d'eau (compris distributeurs) ;
 - ✓ Poubelle avec commande à pédale et couvercle de fermeture au droit du point d'eau (compris sacs).
- Nettoyage de chantier :
 - Nettoyage hebdomadaire du chantier et de ses abords pendant toute la durée d'intervention du présent lot ;
 - Nettoyage général du chantier et de ses abords en fin d'intervention du présent lot ;
 - Nettoyage général des espaces extérieurs en fin d'intervention du présent lot et après repli des installations de chantier ;
 - Remise en état des espaces extérieurs en fin d'intervention du présent lot et après repli des installations de chantier.
 - Nettoyage des espaces et ouvrages intérieurs et extérieurs chaque fois que demandé par le maître d'œuvre (en cas de défaillance des entreprises dans le cadre des nettoyages réguliers après intervention).

Dans le cadre de la réalisation des prestations décrites ci-dessus, sont compris, entre autres :

- La protection des ouvrages et installations conservées dans le cadre du projet ;
- La fourniture des équipements ;
- L'installation, le pose, le montage des équipements ;
- Le déplacement, si besoin, des équipements durant toute la durée de l'opération ;
- L'entretien des équipements durant toute la durée de l'opération ;
- La dépose des équipements en fin d'opération ;
- La remise en état des espaces extérieurs en fin d'opération.

L'ensemble des recommandations du coordonnateur SPS devront être prises en compte, sans frais supplémentaires, par l'entreprise qui est réputée connaître ses obligations.

Compte-prorata :

Le titulaire du présent lot sera le gestionnaire des Dépenses d'Intérêt Commun du chantier (compte-prorata).

Les dépenses suivantes seront inscrites au compte-prorata :

- Frais de consommation en énergie ;
- Gestion des déchets (bennes / rotations / traitement / etc.) ;
- Entretien de la base vie (nettoyage / désinfection / consommables) ;
- Nettoyage de chantier sur demande du maître d'œuvre.

Les frais de compte-prorata n'excéderont pas un montant supérieur à 2% des marchés et seront inclus dans les prix unitaires des offres remises par les entreprises.

5.2. DEMOLITIONS

5.2.1. DEMOLITION PLAFONDS

L'entreprise devra la démolition et l'évacuation soignée de plafonds.

Compris :

- Protection des ouvrages et équipements existants au droit des zones d'intervention ;
- Dépose de l'ensemble des éléments d'ossature assurant le maintien des plafonds (ossature primaire / secondaire, suspentes, rails, montants, fourrures, etc.) ;
- Dépose des joues verticales le cas échéant ;
- Dépose des équipements techniques intégrés ou fixés aux plafonds le cas échéant (luminaires, grilles de ventilation, etc.) ;

- Toutes dispositions pour assurer une parfaite conservation et finition des ouvrages attenants conservés (autres plafonds en continuité / cloisons / etc.) ;
- Evacuation des déchets et gravats en décharge (avec gestion du tri sélectif).

Nature des ouvrages :

- Plafonds en plaques de parement en plâtre ;
- Plafonds en dalles de laine minérale.

Localisation :

- R+3 :
 - Au droit des structures de type « chiens couchés » et des gaines de désenfumage.
- R+2 :
 - Au droit des parois de recoupements des circulations ;
 - Au droit des parois d'encloisonnement des escaliers elliptiques ;
 - Au droit des sas ascenseurs ;
 - Au droit des parois d'encloisonnement de l'escalier Nord.
- R+1 :
 - Au droit de la paroi de recoupement de la circulation Nord ;
 - Au droit des sas ascenseurs.
- RDC :
 - Au droit des locaux « consultation » et « services généraux » ;
 - Au droit des cloisons des sanitaires à rehausser / aile Nord-Est ;
 - Au droit des cloisons des bureaux à rehausser / aile Sud-Est ;
 - Au droit du local « reprographie » ;
 - Au droit de la circulation « 14 »
 - Au droit des sas ascenseurs.

5.2.2. DEMOLITION CLOISONS

L'entreprise devra la démolition et l'évacuation soignée de cloisons / doublages.

Compris :

- Protection des ouvrages et équipements existants au droit des zones d'intervention ;
- Dépose de l'ensemble des éléments d'ossature assurant le maintien des cloisons ;
- Dépose des ouvrages de menuiseries intégrés aux cloisons (portes, châssis, trappes, etc.) ;
- Dépose des divers revêtements associés aux cloisons (faïence, plinthes, etc.) ;
- Dépose des équipements techniques intégrés ou fixés aux cloisons (goulottes, prises, interrupteurs, etc.) ;
- Toutes dispositions pour assurer une parfaite conservation et finition des ouvrages attenants conservés (autres cloisons ou doublages en continuité / plafonds / etc.) ;
- Evacuation des déchets et gravats en décharge (avec gestion du tri sélectif).

Nature des ouvrages :

- Cloisons en plaques de plâtre ;
- Cloisons en briques de terre cuite ;
- Cloisons en panneaux dérivés du bois ;
- Cloisons en pavés de verre.

Localisation :

- R+3 :
 - Parois adossées aux gaines de désenfumage ;
 - Parois sur circulations des locaux techniques électriques.
- R+2 :
 - Parois des gaines techniques ;
 - Parois des locaux VDI ;
- R+1 :

- Parois des gaines techniques.
- RDC :
 - Paroi entre local « consultation » et « services généraux » ;
 - Parois d'encadrement des portes d'accès aux locaux « consultation » et « services généraux » ;
 - Parois du sanitaire attenant à la circulation « 14 » ;
 - Parois des gaines techniques ;
 - Parois en pavés de verre dans la galerie technique.
- Sous-sol :
 - Parois d'encadrement des portes d'encloisonnement des escaliers et des portes de recoupement des circulations ;
 - Parois d'encadrement local technique CA et local archives 13 ;
 - Parois des gaines techniques.

5.2.3. DEPOSE CLOISONS MODULAIRES

L'entreprise devra la dépose de cloisons modulaires (panneaux vitrés) au droit des parois modifiées dans le cadre du projet :

- Protection des ouvrages et équipements existants au droit des zones d'intervention ;
- Dépose des ouvrages de menuiseries intégrés aux cloisons (portes, châssis, trappes, etc.) ;
- Dépose des équipements techniques intégrés ou fixés aux cloisons (goulottes, prises, interrupteurs, etc.) ;
- Dépose soignée de l'ensemble des éléments de fixations (chevilles, vis, etc.) ;
- Toutes dispositions pour assurer une parfaite conservation et finition des ouvrages attenants conservés (autres cloisons en continuité / plafonds / etc.) ;
- Evacuation des déchets et gravats en décharge (avec gestion du tri sélectif).

L'entreprise devra toutes les prestations et adaptations nécessaires pour assurer :

- Le maintien et la stabilité des ouvrages adjacents conservés (principalement autres cloisons modulaires en continuité) ;
- Une parfaite finition au droit des interfaces avec les ouvrages adjacents conservés (principalement autres cloisons modulaires en continuité) : capotages / profils de finition / etc.

Localisation :

- R+3 :
 - Parois des locaux impactés par le projet (voir plan de repérage) ;
 - Parois de recoupement des circulations.
- R+2 :
 - Parois des locaux impactés par le projet – « Bulles » (voir plan de repérage).

5.2.4. DEPOSE PORTES

L'entreprise devra la dépose et l'évacuation de portes.

Nota :

- Portes non intégrées à des parois déposées ;
- Dépose des portes intégrées à des parois déposées prévue aux § ci-dessus (démolitions cloisons / doublages – démolitions cloisons modulaires).

Compris :

- Protection des ouvrages et équipements existants au droit des zones d'intervention ;
- Dépose des équipements techniques intégrés ou fixés aux portes (asservissements, contrôle d'accès, etc.) ;
- Dépose de l'ensemble des éléments constitutifs des portes (châssis, vantaux, huisseries, etc.) ;
- Dépose de l'ensemble des éléments d'habillage éventuels (couvre-joints, champlats, etc.) ;
- Dépose de l'ensemble des éléments de fixations (chevilles, vis, etc.) ;
- Evacuation des déchets et gravats en décharge (avec gestion du tri sélectif).

Important :

La dépose devra être particulièrement soignée.

Toutes les prestations nécessaires pour permettre la pose des nouvelles portes prévues dans le cadre du projet sont à la charge du présent lot :

- Reprise des tableaux existants ;
- Traitements des finitions au droit des tableaux existants ;
- Etc.

Localisation :

- R+3 :
 - Locaux techniques à l'arrière des escaliers hélicoïdaux.
- R+2 :
 - Locaux à risques particuliers (voir plan de repérage) ;
 - Bureaux équipés de portes vitrées (voir plan de repérage) ;
 - Portes d'encloisonnement des escaliers elliptiques à un vantail ;
 - Portes de recoupement de la circulation Nord ;
 - Trappes techniques accès plenum salles d'audience ;
 - Impostes vitrées des portes d'encloisonnement de l'escalier Nord.
- R+1 :
 - Portes d'encloisonnement des escaliers elliptiques ;
 - Porte entre escalier Sud-Ouest et bureau attenant ;
 - Portes entre local archives et locaux attenants ;
 - Porte d'issue de secours de la salle d'audience ;
 - Ensemble menuisé d'encloisonnement de l'escalier Nord.
- RDC :
 - Porte local technique électrique ;
 - Porte de recoupement de la circulation Nord ;
 - Porte local ménage ;
 - Ensemble menuisé salle de travail des avocats.
- SS :
 - Porte locaux archives / techniques.

5.2.5. ELARGISSEMENT TABLEAUX

L'entreprise devra la reprise de tableaux existants pour mise en œuvre de nouvelles portes.

Compris :

- Protection des ouvrages et équipements existants au droit des zones d'intervention ;
- Dépose / démolition partielle des tableaux pour élargissement ;
- Toutes prestations nécessaires à la tenue et à la stabilisation des ouvrages existants ;
- Toutes sujétions de reprise des encadrements pour une finition parfaite (dressage / enduit / etc.) ;
- Evacuation des déchets et gravats en décharge (avec gestion du tri sélectif).

Nature des ouvrages :

- Cloisons en plaques de plâtre ;
- Cloisons en maçonnerie de remplissage.

Localisation :

- R+2 :
 - Portes d'encloisonnement des escaliers hélicoïdaux ;
 - Porte de recoupement de la circulation Nord.

5.3. PLAFONDS

5.3.1. FAUX-PLAFONDS NON DEMONTABLES EN PLAQUES DE PLÂTRE

L'entreprise devra la réalisation de faux-plafonds non démontables en plaques de parement en plâtre sur ossature métallique.

Composition :

- Ossature métallique en acier galvanisé ;
- Parement constitué d'une plaque de parement en plâtre ép. 13 mm.

Compris :

- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, raccords, rebouchages, etc.) ;
- Calfeutrements soignés au droit des réseaux et équipements incorporés par les lots techniques ;
- Traitement des rives, des angles et des points singuliers ;
- Calfeutrements soignés au droit des réseaux et équipements incorporés par les lots techniques ;
- Traitement des joints pour une finition « prêt à peindre » ;

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément :
 - ✓ Au DTU 25.41 ;
 - ✓ Aux prescriptions techniques du fabricant.
- Structure support :
 - Plancher béton ;
 - Charpente métallique.

Caractéristiques techniques :

- Plaques de parement en plâtre ép. 13 mm ;
- Locaux humides : plaques type « hydrofuge » pour les plafonds des locaux classés EB+.

Localisation :

- R+3 :
 - Au droit des structures de type « chiens couchés » et des gaines de désenfumage.
- R+2 :
 - Au droit des parois de recoupement de la circulation Ouest.
- R+1 :
 - Au droit de la paroi de recoupement de la circulation Nord.
- RDC :
 - Au droit du local « reprographie » ;
 - Au droit de la circulation « 14 ».

5.3.2. FAUX-PLAFONDS DEMONTABLES EN DALLES DE LAINE MINÉRALE

L'entreprise devra la fourniture et la pose de faux-plafonds démontables en dalles de laine minérale, type TONGA de chez EUROCOUSTIC SAINT-GOBAIN ou équivalent.

Composition :

- Ossature en acier galvanisé ;
- Parement constitué de dalles de laine minérale.

Compris :

- Fourniture et pose de l'ensemble des équipements et accessoires nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages ;
- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, raccords, etc.) ;
- Toutes adaptations nécessaires pour mise en œuvre des équipements techniques (découpes, percements, dalles spécifiques, etc.) ;
- Traitement des rives, des angles et des points singuliers.

Ossature :

Ossature apparente support des dalles type « Connect T24 » de chez ECOPHON SAINT-GOBAIN ou « Quick-Lock Clip-On T24 » de chez EUROCOUSTIC SAINT-GOBAIN ou équivalent :

- ✓ Eléments : Suspentes / porteurs / entretoises / cornières de rives / accessoires de fixation divers / profils de finition divers / etc. ;
- ✓ Coloris : Blanc.

Dalles :

- Matériau : laine de roche haute densité revêtue d'un voile de verre naturel en contreface et d'un voile de verre décoratif sur la face apparente ;
- Epaisseur : 22 mm minimum ;
- Type de bord : A pour ossatures apparentes ;
- Format : 600 x 600 (mm) ;
- Coloris : Blanc ;
- Dalles recyclables ;
- Qualité de l'air intérieur : classement A+ ;
- Réaction au feu : A2-s1, d0 ;
- Acoustique : Coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w = 1$;
- Marquage CE.

Mise en œuvre :

- L'entreprise devra la réalisation d'un plan de calepinage d'exécution (échelle 1/50^{ème}) qui servira, entre autres, de support à la synthèse à mener avec les lots techniques.
- Réalisation conformément :
 - ✓ Au DTU 58.1 ;
 - ✓ Aux prescriptions techniques du fabricant ;
- Structure support : planchers béton.

Localisation :

- R+2 :
 - Au droit des parois de recouvrements de la circulation Est ;
 - Au droit des parois d'encloisonnement des escaliers elliptiques ;
 - Au droit des sas ascenseurs ;
 - Au droit des parois d'encloisonnement de l'escalier Nord.
- R+1 :
 - Au droit des sas ascenseurs.
- RDC :
 - Au droit des locaux « consultation » et « services généraux » ;
 - Au droit des cloisons des sanitaires à rehausser / aile Nord-Est ;
 - Au droit des cloisons des bureaux à rehausser / aile Sud-Est ;
 - Au droit des sas ascenseurs.

5.4. CLOISONS / DOUBLAGES PLAQUES DE PLATRE

5.4.1. CLOISONS PLAQUES DE PLATRE – CF 2H

L'entreprise devra la réalisation de cloisons en plaques de parement en plâtre sur ossature métallique CF 2H.

Composition :

- Ossature métallique en acier galvanisé :
 - ✓ Rails ép. 48 mm ;
 - ✓ Montants ép. 48 mm (entraxe suivant hauteur) ;
- Isolant laine minérale ép. 45 mm ;
- Parement constitué de deux plaques de plâtre ép. 13 mm type « FLAM » par face ;
- Epaisseur finie de la cloison : 98 mm.

Compris :

- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, raccords, rebouchages, etc.) ;
- Pose des huisseries ;
- Fourniture et incorporation de renforts le cas échéant (charges lourdes, équipements d'appui, etc.) ;

Nota : synthèse à réaliser avec les lots techniques et l'exploitant en anticipation des aménagements souhaités ;

- Traitement des rives, des angles et des points singuliers ;
- Fourniture et pose de cornières d'angle métalliques (acier) perforées pour la protection des angles saillants ;
- Calfeutrements soignés au droit des réseaux et équipements incorporés par les lots techniques ;
- Toutes dispositions de traitement au droit des nombreux réseaux existants (adaptations / calfeutrements / etc.) ;
- Toutes dispositions pour assurer une parfaite finition au droit de la jonction avec les ouvrages attenants conservés (autres cloisons ou doublages en continuité / plafonds / etc.) ;
- Traitement des joints pour une finition « prêt à peindre » ;
- Joint acrylique autour des huisseries.

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément :
 - ✓ Au DTU 25.41 ;
 - ✓ Aux prescriptions techniques du fabricant ;
 - ✓ Au PV de résistance au feu ;
- Coordination avec les lots techniques :
 - ✓ Mise en œuvre de l'ossature et de la première « peau » avant passage des lots techniques ;
 - ✓ Mise en œuvre de la seconde « peau » après accord du maître d'œuvre ;
- Traitement soigné des jonctions avec les ouvrages attenants conservés.

Caractéristiques techniques :

- Peau extérieure en plaques de type « haute dureté » ;
- Locaux humides : plaques type « hydrofuge » pour les parements situés dans les locaux classés « EB+ » ;
- Résistance au feu : Coupe-Feu 2H / EI 120 (PV à fournir) ;
- Réaction au feu : parement C-s3, d0 ou M2.

Localisation :

- R+1 :
 - Rebouchage portes entre local archives et locaux attenants.

5.4.2. CLOISONS PLAQUES DE PLÂTRE – CF 1H

L'entreprise devra la réalisation de cloisons en plaques de parement en plâtre sur ossature métallique CF 1H.

Composition :

- Ossature métallique en acier galvanisé :
 - ✓ Rails ép. 48 mm ;
 - ✓ Montants ép. 48 mm (entraxe suivant hauteur) ;
- Isolant laine minérale ép. 45 mm ;
- Parement constitué de deux plaques de plâtre ép. 13 mm par face ;
- Epaisseur finie de la cloison : 98 mm.

Compris :

- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, raccords, rebouchages, etc.) ;
- Pose des huisseries ;
- Fourniture et incorporation de renforts le cas échéant (charges lourdes, équipements d'appui, etc.) ;
- Nota : synthèse à réaliser avec les lots techniques et l'exploitant en anticipation des aménagements souhaités ;*
- Traitement des rives, des angles et des points singuliers ;
- Fourniture et pose de cornières d'angle métalliques (acier) perforées pour la protection des angles saillants ;
- Calfeutrements soignés au droit des réseaux et équipements incorporés par les lots techniques ;
- Toutes dispositions de traitement au droit des nombreux réseaux existants (adaptations / calfeutrements / etc.) ;
- Toutes dispositions pour une parfaite intégration des bouches de désenfumage (extraction / amenée d'air) ;
- Toutes dispositions pour assurer une parfaite finition au droit de la jonction avec les ouvrages attenants conservés (autres cloisons ou doublages en continuité / plafonds / etc.) ;
- Traitement des joints pour une finition « prêt à peindre » ;
- Joint acrylique autour des huisseries.

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément :
 - ✓ Au DTU 25.41 ;
 - ✓ Aux prescriptions techniques du fabricant ;
 - ✓ Au PV de résistance au feu ;
- Coordination avec les lots techniques :
 - ✓ Mise en œuvre de l'ossature et de la première « peau » avant passage des lots techniques ;
 - ✓ Mise en œuvre de la seconde « peau » après accord du maître d'œuvre.
- Traitement soigné des jonctions avec les ouvrages attenants conservés.

Caractéristiques techniques :

- Peau extérieure en plaques de type « haute dureté » ;
- Locaux humides : plaques type « hydrofuge » pour les parements situés dans les locaux classés « EB+ » ;
- Résistance au feu : Coupe-Feu 1H / EI 60 (PV à fournir) ;
- Réaction au feu : parement C-s3, d0 ou M2.

Points singuliers niveau R+3 :

Les cloisons devront être réalisées, selon leur localisation :

- Jusqu'en sous-face des plafonds en plaques de plâtre existants ;
- Jusqu'en sous-face de la structure de verrière existante.

L'entreprise devra la réalisation de toutes les dispositions nécessaires pour s'adapter à la structure de verrière existante (principe de supportage / continuité de l'isolement CF 1H / etc.).

Points singuliers niveau R+2 / circulations Ouest - Est :

Les cloisons devront être réalisées jusqu'aux parois maçonnées.

Nota :

Prestation de reprise des doublages existants prévue au § ci-dessous (Reprise doublages).

Points singuliers niveaux R+1 / RDC :

Certaines parois (recoupement des circulations / gaines techniques / etc.) sont du type « grande hauteur » ($h > 5$ m).

L'entreprise devra la fourniture et la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions nécessaires à la bonne réalisation de ces ouvrages :

- Ossatures et parements spécifiques ;
- Echafaudages ;
- Etc.

Points singuliers gaines techniques niveau RDC :

Les gaines techniques donnent sur des coursives couvertes à l'air libre.

L'entreprise devra la fourniture et la mise en œuvre de plaques adaptées aux ambiances « extérieures », type SINIAT AQUABOARD, PLACO GLASROC ou équivalent.

Localisation :

- Toiture :
 - Paroi de recoupement des combles.
- R+3 :
 - Parois adossées aux gaines de désenfumage ;
 - Parois de recoupement des compartiments ;
 - Parois d'enclouement des escaliers elliptiques ;
 - Parois d'enclouement des escaliers hélicoïdaux ;
 - Parois des locaux à risques particuliers (locaux techniques électriques / locaux archives / local reprographie).
- R+2 :
 - Parois des gaines techniques ;
 - Parois des locaux VDI ;
 - Parois de recoupement des circulations Ouest / Est ;
 - Parois d'enclouement des escaliers elliptiques ;

- Modification bureaux + locaux reprographie des « bulles » ;
- Impostes d'encloisonnement de l'escalier Nord.
- R+1 :
 - Paroi d'encloisonnement de l'escalier Nord ;
 - Paroi de recoupement de la circulation Nord ;
 - Parois des gaines techniques ;
 - Rebouchage porte entre escalier Sud-Ouest et bureau attenant.
- RDC :
 - Paroi entre local « consultation » et circulation attenante ;
 - Parois d'encadrement de la porte du local « consultation » ;
 - Parois local reprographie ;
 - Parois des gaines techniques ;
 - Anciennes parois en pavés de verre dans la galerie technique.
- Sous-sol :
 - Parois d'encadrement des portes d'encloisonnement des escaliers et des portes de recoupement des circulations ;
 - Parois d'encadrement local technique CA et local archives 13 ;
 - Parois des gaines techniques.

5.4.3. PROLONGEMENT CLOISONS PLAQUES DE PLÂTRE – CF 1H

L'entreprise devra le prolongement de cloisons existantes jusqu'en sous-face des planchers hauts.

Nota :

- Cloisons existantes arrêtées au-dessus des faux-plafonds ;
- Prestations de dépose et repose des faux-plafonds pour permettre la bonne réalisation de la prestation prévues aux § ci-dessus).

Le prolongement devra être réalisé par des cloisons en plaques de parement en plâtre sur ossature métallique CF 1H.

Composition :

- Ossature métallique en acier galvanisé :
 - ✓ Rails ép. 48 mm ;
 - ✓ Montants ép. 48 mm (entraxe suivant hauteur) ;
- Isolant laine minérale ép. 45 mm ;
- Parement constitué de deux plaques de plâtre ép. 13 mm par face ;
- Epaisseur finie de la cloison : 98 mm.

Compris :

- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, raccords, rebouchages, etc.) ;
- Traitement des rives, des angles et des points singuliers ;
- Toutes dispositions de traitement au droit des nombreux réseaux existants (adaptations / calfeutrements / etc.) ;
- Toutes dispositions pour assurer une parfaite continuité avec les cloisons existantes ;
- Traitement des joints pour assurer le degré CF 1H.

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément :
 - ✓ Au DTU 25.41 ;
 - ✓ Aux prescriptions techniques du fabricant ;
 - ✓ Au PV de résistance au feu ;
- Cloisons existantes à prolonger :
 - Cloisons en briques de terre cuite ;
 - Cloisons en plaques de plâtre type "98/48".
- Traitement de la continuité avec les cloisons existantes à prolonger.

Caractéristiques techniques :

- Locaux humides : plaques type « hydrofuge » pour les parements situés dans les locaux classés « EB+ » ;
- Résistance au feu : Coupe-Feu 1H / EI 60 (PV à fournir) ;
- Réaction au feu : parement C-s3, d0 ou M2.

Localisation :

- RDC :
 - Paroi entre sanitaire Nord-Est et circulation attenante ;
 - Parois entre locaux et circulation de l'aile Sud-Ouest.

5.4.4. REPRISE DOUBLAGES

L'entreprise devra la reprise des doublages existants afin de permettre :

- La bonne réalisation des cloisons devant être prolongées jusqu'aux parois de façades ;
- La bonne réalisation des calfeutrements en périphérie des traversées de réseaux cheminant derrière les doublages.

Prestations :

- Démolition et évacuation soignée des complexes de doublage au droit des zones d'intervention ;
- Réfection des complexes de doublages après intervention.

Compris :

- Dépose des complexes de doublage :
 - Protection des ouvrages et équipements existants au droit des zones d'intervention ;
 - Dépose de l'ensemble des éléments d'ossature assurant le maintien des complexes de doublages ;
 - Dépose des divers revêtements associés aux complexes de doublages (plinthes, etc.) ;
 - Dépose des équipements techniques intégrés ou fixés aux complexes de doublages (goulottes, prises, interrupteurs, etc.) ;
 - Toutes dispositions pour assurer une parfaite conservation et finition des ouvrages attenants conservés (autres doublages en continuité / plafonds / etc.) ;
 - Evacuation des déchets et gravats en décharge (avec gestion du tri sélectif).
- Réfection des complexes de doublages :
 - Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, raccords, rebouchages, etc.) ;
 - Toutes sujétions de renforts pour éviter les fissurations au droit des tableaux, allèges et linteaux de menuiseries ;
 - Fourniture et incorporation de renforts le cas échéant (charges lourdes, équipements d'appui, etc.) ;
 - Calfeutrements soignés au droit des réseaux et équipements incorporés par les lots techniques ;
 - Traitement des rives, des angles (cueillies et arrêtes) et des points singuliers ;
 - Traitement des joints pour une finition « prêt à peindre » ;
 - Joint acrylique autour des menuiseries.

Composition des complexes de doublages :

- Ossature métallique en acier galvanisé ;
- Parement composé d'une plaque de parement en plâtre d'épaisseur 18 mm.

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément ;
 - ✓ Aux DTU 25.41 / 25.42 ;
 - ✓ Aux prescriptions techniques du fabricant ;
- Support :
 - Parois en maçonnerie traditionnelle ;
 - Parois en maçonnerie de pierres naturelles ;
 - Charpente métallique.

Caractéristiques techniques :

- Plaques de parement en plâtre ép. 18 mm ;
- Locaux humides : plaques type « hydrofuge » pour les parements situés dans les locaux classés « EB+ » ;
- Réaction au feu : parement C-s3, d0 ou M2.

Localisation :

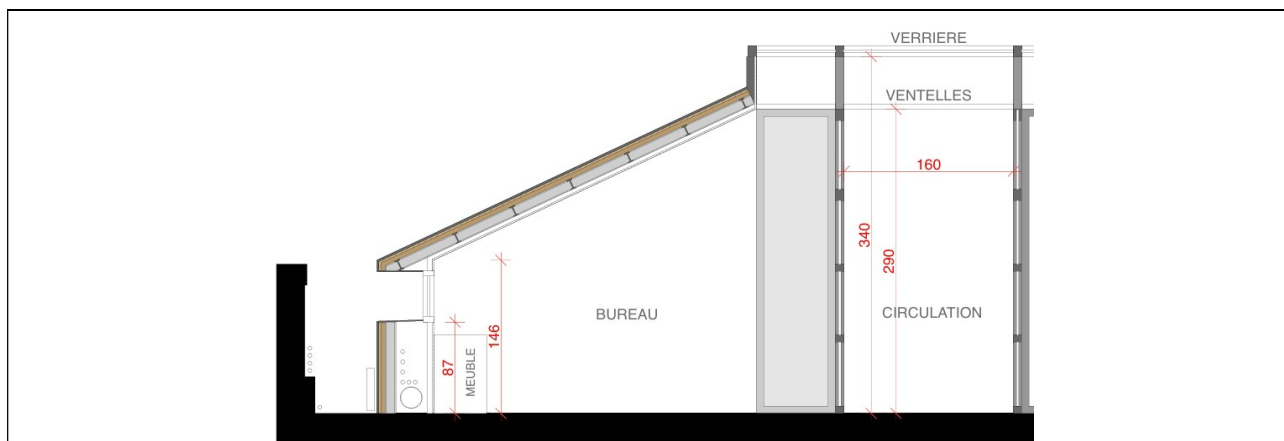
- R+3 :
 - Au droit des parois de recoupement des compartiments ;
 - Au droit des parois d'encloisonnement des escalier elliptiques ;
 - Au droit des parois d'encloisonnement des locaux « archives ».
- R+2 :
 - Au droit des parois de recoupement des circulations Ouest / Est ;
 - Au droit des parois des locaux VDI.

5.4.5. CALFEUTREMENT RESEAUX R+3

Au niveau R+3, on note la présence de contre-cloisons décalées des parois de façade sur toute la longueur du bâtiment. Le vide technique ainsi créé est occupé par de nombreux réseaux (réseaux aérauliques et hydrauliques / réseaux électriques / etc.). La présence de ces réseaux empêche la bonne réalisation des cloisons CF 1H jusqu'aux façades du bâtiment. L'entreprise devra la réalisation de dispositifs de calfeutrements dans la continuité des cloisons CF 1H.

Compris :

- Toutes sujétions de mise en œuvre ;
- Tous moyens de calfeutrement adaptés selon la configuration des réseaux (panneaux de laine de roche / mousse CF / etc.) ;
- Méthodologie à soumettre à l'avis du maître d'œuvre et de l'organisme agréé.



Coupe R+3 – Plan de principe



Réseaux

Localisation :

- R+3 :
 - Au droit des parois de recoupement des compartiments ;
 - Au droit des parois d'encloisonnement des escalier elliptiques ;
 - Au droit des parois d'encloisonnement des locaux « archives ».

5.5. CLOISONS MODULAIRES VITREES

L'entreprise devra la fourniture et la pose de cloisons modulaires vitrées.

Composition :

- Ossature métallique aluminium ;
- Remplissages en parements vitrés ;
- Blocs-portes intégrés ;
- Pièces d'assemblage aluminium (lisses hautes / lisses basse / couvre-joints / parcloses / etc.) ;
- Vitrophanie.

Compris :

- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, fixations, renforts, raccords, rebouchages, etc.) ;
- Toutes sujétions pour une parfaite finition au droit de la jonction avec les ouvrages supports (sols / plafonds / parois) ;
- Traitement des rives, des angles et des points singuliers ;
- Toutes sujétions pour une parfaite intégration des grilles de désenfumage posées par les lots techniques ;
- Calfeutrements soignés au droit des réseaux et équipements incorporés par les lots techniques.

L'entreprise devra toutes les prestations et adaptations nécessaires pour assurer une parfaite finition au droit des interfaces avec les ouvrages adjacents conservés (principalement autres cloisons modulaires en continuité) : capotages / profils de finition / etc.

Caractéristiques techniques :

- Parements vitrés :
 - Double-vitrage ;
 - Vitrages feuilletés deux faces (classement 2B2 selon la norme NF EN 12600).
- Blocs-portes intégrés :
 - Âme pleine isolante ép. ≥ 40 mm ;
 - Finition stratifiée : décors et coloris identiques aux portes existantes ;
 - Dimensions : selon plans archi ;
 - Quincaillerie :
 - ✓ Paumelles acier réglables ;
 - ✓ Serrure à cylindre européen simple à bouton moleté côté intérieur, sur organigramme du bâtiment ;
 - ✓ Gâche acier inoxydable ;
 - ✓ Poignées : ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées, identiques aux équipements existants.
- Pièces d'assemblage (lisses hautes / lisses basse / profils d'angle / couvre-joints / parcloses / etc.) :
 - Aluminium ;
 - Sections : identiques aux cloisons modulaires existantes ;
 - Finition / coloris : identiques aux cloisons modulaires existantes ;
- Calepinage :
 - Selon plans « architecte » ;
 - Identique aux cloisons modulaires existantes.
- Intégration des équipements de désenfumage :
 - Profils d'encadrement pour intégration des grilles de désenfumage ;
 - Dimensions : selon lots techniques.

Les différents profils mis en œuvre devront présenter des caractéristiques identiques aux cloisons modulaires existantes conservées, afin de garantir une parfaite harmonie des ouvrages dans leur ensemble (géométrie / section / etc.).

Acoustique :

- Exigences réglementaires :
 - $D_{nT,A} \geq 30$ dB entre bureaux et circulations ;
- Performances :
 - $R_a \geq 40$ dB pour les cloisons entre bureaux et circulations ;
 - $R_a \geq 38$ dB pour les portes.
- Dispositions constructives :
 - Cloisons parement vitrés $R_a 40$ dB :
 - ✓ Double vitrage feuilleté deux faces 33/2 – 33/2 ;
 - Portes $R_a 38$ dB ;

- ✓ Âme pleine isolante ép. 40 mm ;
- ✓ Joints d'étanchéité périphériques ;
- ✓ Joint balai.

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément :
 - Au DTU 35.1 ;
 - Aux prescriptions techniques du fabricant ;
 - Au PV acoustique ;
- Les cloisons devront être montées
 - Depuis le plancher support jusqu'en sous-face de la verrière formant "plafond" au niveau R+3 ;
 - Depuis le plancher support jusqu'en sous-face du plafond en plaques de plâtre non démontable au niveau R+2.

Localisation :

- R+3 : selon plans de repérage.

5.6. MENUISERIES INTERIEURES

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes bois.

Compris :

- Toutes prestations nécessaires à la parfaite adaptation aux supports ;
- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, fixations, renforts, calfeutrements, etc.) ;
- Toutes sujétions pour une parfaite finitions au droit de la jonction avec les ouvrages supports (joints acrylique, champlats, couvre-joints, etc.) ;
- Toutes sujétions de réglages et mises en jeu des portes pour un parfait fonctionnement des ouvrages ;
- Toutes sujétions de réglages et mises en jeu des éléments de quincaillerie pour un parfait fonctionnement des différents équipements ;
- Toutes sujétions de pose des divers équipements et accessoires.

Composition :

- Huisserie :
 - Bois dense issu de forêt européenne de classe 3 ;
 - Epaisseur adaptée aux parois supports ;
- Vantaux :
 - Âme pleine isolante ép. 40 mm minimum ;
- Quincaillerie :
 - Paumelles :
 - ✓ 4 minimum par bloc-porte ;
 - ✓ Acier ;
 - ✓ Solidement encastrées dans l'habrisserie et le vantail ;
 - ✓ Réglables dans 3 directions ;
- Équipements et accessoires :
 - Butoir de sol ou mural suivant configuration (butoir caoutchouc Ø 35 mm avec corps INOX et fixation cachée).

Mise en œuvre :

- Intégration des blocs-portes aux parois supports existantes ou créées dans le cadre du projet :
 - Cloisons en plaques de parement en plâtre ;
 - Parois maçonnées ;
 - Voiles béton ;
 - Etc.
- Mise en œuvre conformément au DTU 36.2.

5.6.1. PORTES DE RECOUPEMENT DES CIRCULATIONS

5.6.1.1. Portes bois – 2V – PF 1H – Ouverture VV - Fermeture automatique (DAS)

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 2 vantaux – PF 1H – ouverture va-et-vient - fermeture automatique (DAS) ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : PF 1H ;
- Oculus vitrés 440 mm x 1240 mm au droit de chaque vantail de largeur ≥ 80 mm ;
- Finition stratifié : décors et coloris au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;
- Dispositif de fermeture automatique :
 - Ouverture va-et-vient ;
 - Conformité à la norme NF S 61-937 ;
 - Dispositif de maintien / fermeture automatique : pivot linteau avec asservissement intégré dans la traverse haute, type GROOM GRL200 ou équivalent (pas de ventouses déportées) ;
 - Mode de télécommande : selon cahier des charges fonctionnel du SSI ;
 - Contact de position (attente / sécurité) ;
 - Angle d'ouverture : $\geq 150^\circ$;

Nota : raccordement / asservissement à la charge du lot « Electricité »

- Quincaillerie :
 - Poignées de tirage (x4) :
Modèle et finition au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
- Equipements et accessoires :
 - Protection des bas de porte (deux faces) par plaque aluminium aspect brossé (ép. 1 mm / hauteur 400 mm) ;
 - Plaques signalétiques portant le mention « Portes Coupe-Feu – Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture ».

Géométrie :

- Deux vantaux tiercés ;
- Largeur de passage :
 - Deux vantaux : ≥ 2 UP ;
 - Vantail principal : ≥ 1 UP ;
- Dimensions :
 - 150 cm x 204 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+3 : portes de recoupement des circulations

5.6.1.2. Portes bois – 2V – PF 1H – Ouverture SA - Fermeture automatique (DAS)

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 2 vantaux – PF 1H – ouverture simple action - fermeture automatique (DAS) ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : PF 1H ;
- Oculus vitrés 440 mm x 1240 mm au droit de chaque vantail de largeur ≥ 80 mm ;
- Finition stratifié : décors et coloris au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;
- Dispositif de fermeture automatique :
 - Ouverture simple action ;
 - Conformité à la norme NF S 61-937 ;
 - Dispositif de maintien / fermeture automatique : bandeau électromagnétique avec ferme-porte bras glissière en applique (pas de ventouses déportées) ;
 - Mode de télécommande : selon cahier des charges fonctionnel du SSI ;
 - Contact de position (attente / sécurité) ;
 - Angle d'ouverture : $\geq 150^\circ$;

Nota : raccordement / asservissement à la charge du lot « Electricité »

- Quincaillerie :
 - Poignées de tirage (x4) :
Modèle et finition au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
- Equipements et accessoires :
 - Protection des bas de porte (deux faces) par plaque aluminium aspect brossé (ép. 1 mm / hauteur 400 mm) ;
 - Plaques signalétiques portant le mention « Portes Coupe-Feu – Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture ».

Géométrie :

- Deux vantaux tiercés ;
- Largeur de passage :
 - Deux vantaux : ≥ 2 UP ;
 - Vantail principal : ≥ 1 UP ;
- Dimensions :
 - 150 cm x 204 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+2 : portes de recoupement des circulations Ouest / Est

5.6.1.3. Portes bois – 2V – PF 1/2H – Ouverture VV - Fermeture automatique (DAS)

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 2 vantaux – PF 1/2H – ouverture va-et-vient - fermeture automatique (DAS) ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : PF 1/2H ;
- Oculus vitrés 440 mm x 1240 mm au droit de chaque vantail de largeur ≥ 80 mm ;
- Finition stratifié : décors et coloris au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;
- Dispositif de fermeture automatique :
 - Ouverture va-et-vient ;
 - Conformité à la norme NF S 61-937 ;
 - Dispositif de maintien / fermeture automatique : pivot linteau avec asservissement intégré dans la traverse haute, type GROOM GRL200 ou équivalent (pas de ventouses déportées) ;
 - Mode de télécommande : selon cahier des charges fonctionnel du SSI ;
 - Contact de position (attente / sécurité) ;
 - Angle d'ouverture : $\geq 150^\circ$;

Nota : raccordement / asservissement à la charge du lot « Electricité »

- Quincaillerie :
 - Poignées de tirage (x4) :
Modèle et finition au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
- Equipements et accessoires :
 - Protection des bas de porte (deux faces) par plaque aluminium aspect brossé (ép. 1 mm / hauteur 400 mm) ;
 - Plaques signalétiques portant le mention « Portes Coupe-Feu – Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture ».

Géométrie :

- Deux vantaux tiercés ;
- Largeur de passage :
 - Deux vantaux : ≥ 2 UP ;
 - Vantail principal : ≥ 1 UP ;
- Dimensions :
 - 150 cm x 204 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+2 : porte de recoupement circulation Nord ;
- RDC : porte de recoupement circulation Nord ;
- SS : portes de recoupement circulation Nord.

5.6.1.4. Ensemble menuisé bois (porte vitrée + imposte vitrée) – 2V – PF 1/2H – Ouverture VV – Fermeture automatique (DAS)

L'entreprise devra la fourniture et la pose d'un ensemble menuisé composé :

- D'une porte vitrée « grande hauteur » ;
- D'une imposte vitrée.

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu :
 - L'ensemble menuisé dans son ensemble devra être PF 1/2H (porte + imposte) ;
 - L'ensemble menuisé dans son ensemble devra faire l'objet d'un Avis de Chantier justifiant ce classement de résistance au feu.

Nota : ouvrage non courant hors cadre des PV de résistance au feu traditionnels

- Dispositif de fermeture automatique :
 - Ouverture va-et-vient ;
 - Conformité :
 - ✓ La porte devra être conforme à la norme NF S 61-937 ;
 - ✓ La porte devra faire l'objet d'un Avis de Chantier justifiant la conformité à cette norme ;

Nota : ouvrage non courant hors cadre des certificats de conformité traditionnels

- Dispositif de maintien / fermeture automatique : pivot linteau avec asservissement intégré dans la traverse haute, type GROOM GRL200 ou équivalent (pas de ventouses déportées) ;
- Mode de télécommande : selon cahier des charges fonctionnel du SSI ;
- Contact de position (attente / sécurité) ;
- Angle d'ouverture : $\geq 150^\circ$;

Nota : raccordement / asservissement à la charge du lot « Electricité »

- Vitrages :
 - Vitrages feuilletés deux faces (classement 2B2 selon la norme NF EN 12600) ;
 - Vitrages PF 1/2H.
- Quincaillerie :
 - Poignées de tirage (x4) :

Modèle et finition au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre

- Equipements et accessoires :
 - Plaques signalétiques portant le mention « Portes Coupe-Feu – Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture ».

Géométrie :

- Deux vantaux tiercés « grande hauteur » ;
- Imposte ;
- Largeur de passage :
 - Deux vantaux : ≥ 2 UP ;
 - Vantail principal : ≥ 1 UP ;
- Dimensions :
 - Selon carnet de détails « archi » / Grande hauteur.

Localisation :

- R+1 : porte de recoupement circulation Nord.

5.6.2. PORTES D'ENCLONNEMENT DES CAGES D'ESCALIERS

5.6.2.1. Portes bois – 2V – PF 1/2H – Ferme-porte

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 2 vantaux – PF 1/2H – ferme-porte ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : PF 1/2H ;
- Oculus vitrés 440 mm x 1240 mm au droit de chaque vantail de largeur ≥ 80 mm ;
- Finition stratifié : décors et coloris au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;
- Quincaillerie :
 - Gâche acier inoxydable ;
 - Poignée :
 - ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
 - ✓ Modèle et finition : au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ;
 - Ferme-porte ;
 - Sélecteur de fermeture ;
 - Crémone « pompier » deux points à levier aspect INOX.
- Contrôle d'accès :

L'entreprise doit :

 - ✓ la dépose soignée du système de contrôle d'accès existant positionné au droit de la porte de recoupement de circulation déposée dans le cadre du projet ;
 - ✓ La repose de ce système de contrôle d'accès au droit de la porte d'encloisonnement de la cage d'escalier mise en œuvre dans le cadre du projet ;
 - ✓ La réalisation de toutes les prestations nécessaires pour une parfaite adaptation du système de contrôle d'accès (passage des câbles / etc.).

Nota : déconnexion / alimentation / reconnexion du système à la charge du lot "Electricité CFO / CFA".

Géométrie :

- Deux vantaux tiercés ;
- Largeur de passage :
 - Deux vantaux : ≥ 2 UP ;
 - Vantail principal : ≥ 1 UP ;
- Dimensions :
 - 150 cm x 204 cm ;

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+3 : portes d'encloisonnement des escaliers elliptiques / contrôles d'accès.

5.6.2.2. Portes bois – 1V – PF 1/2H – Ferme-porte

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 1 vantail – PF 1/2H – Ferme-porte ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : PF 1/2H ;
- Oculus vitrés 440 mm x 1240 mm ;
- Finition stratifié : décors et coloris au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;
- Quincaillerie :
 - Gâche acier inoxydable ;
 - Poignée :
 - ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
 - ✓ Modèle et finition : au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ;
 - Ferme-porte ;

Géométrie :

- Dimensions :

- ≥ 1 UP ;
- 93 cm x 204 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+3 : portes d'encloisonnement des escaliers hélicoïdaux.

5.6.2.3. Portes bois – 1V – PF 1/2H - Fermeture automatique (DAS)

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 1 vantail – PF 1/2H – fermeture automatique (DAS) ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : PF 1/2H ;
- Finition stratifié : décors et coloris au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;
- Dispositif de fermeture automatique :
 - Ouverture simple action ;
 - Conformité à la norme NF S 61-937 ;
 - Dispositif de maintien / fermeture automatique : bandeau électromagnétique avec ferme-porte bras glissière en applique (pas de ventouses déportées) ;
 - Mode de télécommande : selon cahier des charges fonctionnel du SSI ;
 - Contact de position (attente / sécurité) ;
 - Angle d'ouverture : $\geq 150^\circ$;

Nota : raccordement / asservissement à la charge du lot « Electricité »

- Quincaillerie :
 - Gâche acier inoxydable ;
 - Poignée :
 - ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
 - ✓ Modèle et finition : au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ;
- Equipements et accessoires :
 - Protection des bas de porte (deux faces) par plaque aluminium aspect brossé (ép. 1 mm / hauteur 400 mm) ;
 - Plaques signalétiques portant le mention « Portes Coupe-Feu – Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture ».
- Contrôle d'accès (portes R+2 / escaliers elliptiques) :

L'entreprise doit :

 - ✓ la dépose soignée du système de contrôle d'accès existant positionné au droit des portes des escaliers elliptiques déposées dans le cadre du projet ;
 - ✓ La repose de ce système de contrôle d'accès au droit des portes mises en œuvre dans le cadre du projet ;
 - ✓ La réalisation de toutes les prestations nécessaires pour une parfaite adaptation du système de contrôle d'accès (passage des câbles / etc.).

Nota : déconnexion / alimentation / reconnexion du système à la charge du lot "Electricité CFO / CFA".

Géométrie :

- Dimensions :
 - ≥ 1 UP ;
 - 93 cm x 204 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+2 :
 - Portes d'encloisonnement des escaliers elliptiques / contrôles d'accès ;
 - Portes d'encloisonnement des escaliers hélicoïdaux.
- SS :
 - Porte d'encloisonnement de l'escalier Est.

5.6.2.4. Portes bois – 1V – CF 1H – Ferme-porte

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 1 vantail – CF 1H – ferme-porte ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : CF 1H ;
- Finition stratifié : décors et coloris au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;
- Quincaillerie :
 - Serrure à cylindre européen simple à bouton moleté côté intérieur (encastrée) selon organigramme existant ;
 - Gâche acier inoxydable ;
 - Poignée :
 - ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
 - ✓ Modèle et finition : au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ;
 - Ferme-porte.

Géométrie :

- Dimensions :
 - ≥ 1 UP ;
 - 93 cm x 204 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+1 : portes d'encloisonnement des escaliers elliptiques.

5.6.2.5. Portes vitrées – 2V – PF 1/2H – Ferme-porte

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « vitrées – 2 vantaux – PF 1/2H – Ferme-porte ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : PF 1/2H ;
- Vitrages :
 - Vitrages feuilletés deux faces (classement 2B2 selon la norme NF EN 12600) ;
 - Vitrages PF 1/2H.
- Quincaillerie :
 - Gâche acier inoxydable ;
 - Poignée :
 - ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
 - ✓ Modèle et finition : au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ;
 - Ferme-porte ;
 - Sélecteur de fermeture ;
 - Crémone « pompier » deux points à levier aspect INOX.
- Contrôle d'accès :

L'entreprise doit :

 - ✓ la dépose soignée du système de contrôle d'accès existant positionné au droit de l'ensemble menuisé déposé dans le cadre du projet ;
 - ✓ La repose de ce système de contrôle d'accès au droit de la porte d'encloisonnement de la cage d'escalier mise en œuvre dans le cadre du projet ;
 - ✓ La réalisation de toutes les prestations nécessaires pour une parfaite adaptation du système de contrôle d'accès (passage des câbles / etc.).

Nota : déconnexion / alimentation / reconnexion du système à la charge du lot "Electricité CFO / CFA".

Géométrie :

- Deux vantaux tiercés ;
- Largeur de passage :
 - Deux vantaux : ≥ 3 UP ;
 - Vantail principal : ≥ 1 UP ;

- Dimensions :
 - 180 cm x 204 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+1 : porte d'enclouissement de l'escalier Nord / contrôle d'accès.

5.6.2.6. Portes bois – 2V – PF 1/2H – Fermeture automatique (DAS)

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 2 vantaux – PF 1/2H – ouverture simple action - fermeture automatique (DAS) ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : PF 1/2H ;
- Finition stratifié : décors et coloris au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;
- Dispositif de fermeture automatique :
 - Ouverture simple action ;
 - Conformité à la norme NF S 61-937 ;
 - Dispositif de maintien / fermeture automatique : bandeau électromagnétique avec ferme-porte bras glissière en applique (pas de ventouses déportées) ;
 - Mode de télécommande : selon cahier des charges fonctionnel du SSI ;
 - Contact de position (attente / sécurité) ;
 - Angle d'ouverture : $\geq 150^\circ$;

Nota : raccordement / asservissement à la charge du lot « Electricité »

- Quincaillerie :
 - Poignées de tirage (x4) :
Modèle et finition au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
- Equipements et accessoires :
 - Protection des bas de porte (deux faces) par plaque aluminium aspect brossé (ép. 1 mm / hauteur 400 mm) ;
 - Plaques signalétiques portant le mention « Portes Coupe-Feu – Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture ».

Géométrie :

- Deux vantaux tiercés ;
- Largeur de passage :
 - Deux vantaux : ≥ 2 UP ;
 - Vantail principal : ≥ 1 UP ;
- Dimensions :
 - 150 cm x 204 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- SS : portes d'enclouissement des escaliers Ouest / Est.

5.6.3. PORTES LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

5.6.3.1. Portes bois – 2V – CF 1/2H – Ferme-porte

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 2 vantaux – CF 1/2H – ferme-porte ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : CF 1/2H ;
- Finition : prêt à peindre ;
- Quincaillerie :
 - Serrure à cylindre européen simple à bouton moleté côté intérieur (encastrée) selon organigramme existant ;

- Gâche acier inoxydable ;
- Poignée :
 - ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
 - ✓ Modèle et finition : au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;
- Ferme-porte ;
- Sélecteur de fermeture ;
- Crémone « pompier » deux points à levier aspect INOX.

Géométrie :

- Deux vantaux tiercés ;
- Largeur de passage :
 - Deux vantaux : ≥ 2 UP ;
 - Vantail principal : ≥ 1 UP ;
- Dimensions :
 - 150 cm x 204 cm ;

Localisation :

- R+3 : locaux techniques électriques.

5.6.3.2. Portes bois – 1V – CF 1H – Ferme-porte

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 1 vantail – CF 1H – ferme-porte ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : CF 1H ;
- Finition : prêt à peindre ;
- Quincaillerie :
 - Serrure à cylindre européen simple à bouton moleté côté intérieur (encastrée) selon organigramme existant ;
 - Gâche acier inoxydable ;
 - Poignée :
 - ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
 - ✓ Modèle et finition : au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ;
 - Ferme-porte.

Géométrie :

- Dimensions :
 - 73 cm x 110 cm ;
 - 93 cm x 240 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+2 : trappes techniques accès plenum salles d'audience.
- R+1 : local archives.

5.6.3.3. Portes bois – 1V - CF 1/2H – Ferme-porte

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 1 vantail – CF 1/2H – Ferme-porte ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : CF 1/2H ;
- Finition : prêt à peindre ;
- Quincaillerie :
 - Serrure à cylindre européen simple à bouton moleté côté intérieur (encastrée) selon organigramme existant ;
 - Gâche acier inoxydable ;
 - Poignée :

- ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
- ✓ Modèle et finition : au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ;
- Ferme-porte.

Géométrie :

- Dimensions :
 - 73 cm x 204 cm ;
 - 83 cm x 204 cm ;
 - 93 cm x 204 cm ;
 - 103 cm x 204 cm ;
 - 113 cm x 204 cm.
- Impostes « voûtées » au droit de certains locaux du niveau sous-sol.
Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- Toiture centrale : porte de recoupement des combles.
- R+3 : locaux à risques particuliers.
- R+2 : locaux à risques particuliers.
- RDC : locaux à risques particuliers.
- SS : locaux à risques particuliers.

5.6.4. PORTES LOCAUX A RISQUES COURANTS

5.6.4.1. Portes bois – 1 vantail - PF 1/2H

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « bois – 1 vantail – PF 1/2H ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : PF 1/2H ;
- Finition : prêt à peindre ;
- Quincaillerie :
 - Serrure à cylindre européen simple à bouton moleté côté intérieur (encastrée) selon organigramme existant ;
 - Gâche acier inoxydable ;
 - Poignée :
 - ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
 - ✓ Modèle et finition : au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Géométrie :

- Dimensions :
 - 83 cm x 204 cm ;
 - 93 cm x 204 cm.
- Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.*

Localisation :

- R+2 : bureaux aile Nord.
- R+1 : issue de secours de la salle d'audience.
- RDC : local « consultation ».

5.6.4.2. Portes vitrées – 1 vantail

L'entreprise devra la fourniture et la pose de blocs-portes « vitrées – 1 vantail ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Vitrages :
 - Vitrages feuilletés deux faces (classement 2B2 selon la norme NF EN 12600).

- Quincaillerie :
 - Serrure à cylindre européen simple à bouton moleté côté intérieur (encastrée) selon organigramme existant ;
 - Gâche acier inoxydable ;
 - Poignée :
 - ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
 - ✓ Modèle et finition : au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Géométrie :

- Dimensions :
 - 83 cm x 204 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+2 : bureaux « bulles ».

5.6.4.3. Ensemble menuisé bois (porte vitrée + imposte vitrée) – 1V - PF 1/2H

L'entreprise devra la fourniture et la pose d'un ensemble menuisé composé :

- D'une porte vitrée ;
- D'une imposte vitrée.

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu :
 - L'ensemble menuisé dans son ensemble devra être PF 1/2H (porte + imposte) ;
 - L'ensemble menuisé dans son ensemble devra faire l'objet d'un Avis de Chantier justifiant ce classement de résistance au feu.

Nota : ouvrage non courant hors cadre des PV de résistance au feu traditionnels

- Vitrages :
 - Vitrages feuilletés deux faces (classement 2B2 selon la norme NF EN 12600) ;
 - Vitrages PF 1/2H.
- Quincaillerie :
 - Serrure à cylindre européen simple à bouton moleté côté intérieur (encastrée) selon organigramme existant ;
 - Gâche acier inoxydable ;
 - Poignée :
 - ✓ Ensemble monobloc béquilles et plaques en aluminium solidarisées ;
 - ✓ Modèle et finition : au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;

Géométrie :

- Un vantail ;
- Imposte ;
- Largeur de passage : ≥ 2 UP ;
- Dimensions :
 - Selon carnet de détails « archi ».

Localisation :

- RDC : salle de travail des avocats.

5.6.5. PORTES GAINES TECHNIQUES - 2V - CF 1/2H

L'entreprise devra la fourniture et la pose de portes de gaines techniques « 2 vantaux - CF 1/2H ».

Caractéristiques techniques complémentaires :

- Résistance au feu : CF 1/2H ;
- Finition : prêt à peindre ;
- Quincaillerie :
 - Fermeture par verrou mécanique à code sur le vantail de service ;

- Gâche acier inoxydable ;
- Verrous à entailler à tête acier sur le vantail semi-fixe (haut / bas).

Géométrie :

- Dimensions :
 - 85 cm x 204 cm.

Nota : valeurs données à titre indicatif – cotes précises à relever sur site et sur plans.

Localisation :

- R+2 : gaine technique en face de l'ascenseur.
- R+1 : gaine technique en face de l'ascenseur.
- RDC : gaine technique en face de l'ascenseur.
- SS : gaine technique en face de l'ascenseur.

5.6.6. MODIFICATION SENS D'OUVERTURE PORTE ESPACE « AVOCATS »

L'entreprise devra la modification du sens d'ouverture de la porte d'accès à l'espace « avocats ».

Exigence réglementaire : ouverture vers l'extérieur, dans le sens de l'évacuation.

Compris :

- Toutes sujétions de réalisation (dépose soignée des vantaux / adaptations / fourniture et pose des équipements / repose des vantaux / etc.) ;
- Toutes sujétions d'adaptations de l'ouvrage existant nécessaires à la bonne réalisation de la prestation ;
- Toutes sujétions de fourniture et pose des équipements techniques et des équipements de quincaillerie nécessaires à la bonne réalisation de la prestation ;
- Toutes sujétions de réglages et mises en jeu pour un parfait fonctionnement de la porte.

Caractéristiques techniques :

Ensemble menuisé existant composé d'une porte vitrée à deux vantaux, de châssis fixes vitrés latéraux et d'une imposte vitrée.

L'ensemble menuisé devra conserver son aspect existant.

Localisation :

- RDC : porte d'accès à l'espace « avocats ».

5.6.7. REVISION PORTES

L'entreprise devra la réalisation d'une prestation de révision de portes existantes :

- Remplacement des éléments défectueux (équipements / quincaillerie / etc.) ;
- Réglages ;
- Mises en jeu ;
- Etc.

A l'issue de cette prestation, les portes devront présenter un parfait état de fonctionnement.

Localisation :

- RDC :
 - Espace « avocats » / porte de la salle de travail donnant sur la coursière ;
 - Aile Sud-Est / porte d'accès à la circulation.
- SS :
 - Dégagement en façade Ouest donnant sur le Boulevard du professeur Louis Vialleton.

5.6.8. REMPLACEMENT BATONS DE MARECHAL

L'entreprise devra le remplacement des bâtons de maréchal au droit des portes vitrées du niveau RDC donnant sur les coursives couvertes Ouest / Est.

L'objectif est de libérer une largeur de passage de 2 UP.

Compris :

- Dépose soignée des bâtons de maréchal existants au droit des portes vitrées ;

- Fourniture et pose de nouveaux dispositifs de manœuvre permettant de libérer une largeur de passage de 2 UP ;
Nota :
Equipements en saillies autorisés dans les conditions suivantes :
 - ✓ Débords de 10 cm maximum ;
 - ✓ Positionnement à une hauteur maximale de 110 cm.
- Toutes sujétions d'adaptations de l'ouvrage existant nécessaires à la bonne réalisation de la prestation ;
- Toutes sujétions de réalisation pour une pose soignée au droit des vitrages existants ;
- Toutes sujétions de traitement esthétique des anciens points de fixation des équipements déposés pour une finition parfaite ;
- Toutes sujétions de fourniture et pose des équipements techniques et des équipements de quincaillerie nécessaires à la bonne réalisation de la prestation ;

Caractéristiques techniques :

- Les nouveaux dispositifs de manœuvre devront être parfaitement adaptés à l'esthétique des portes ;
- Modèle et finition : idem équipements existants - au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage.

Localisation :

- RDC : portes vitrées donnant sur les coursives couvertes Ouest / Est.

5.7. DESENFUMAGE

5.7.1. GAINES DE DESENFUMAGE

L'entreprise devra la réalisation de gaines de désenfumage en plaques silico-calcaires autoclavées CF 1H pour le désenfumage des circulations des niveaux R+3 et R+2.

Composition :

- Plaques silico-calcaires autoclavées ép. ≥ 30 mm, type « PROMAT PROMATECT-L500 » ou équivalent ;
- Renforts selon configuration.

Compris :

- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, raccords, renforts, joints, etc.) ;
- Traitement des rives, des angles et des points singuliers ;
- Dispositifs de reprise de charge au droit des structures existantes (charpente métallique / verrière) ;
- Toutes sujétions pour une parfaite intégration et une parfaite jonction des gaines au droit des structures de type « chiens couchés » réalisées dans le cadre du projet ;
- Toutes sujétions pour une parfaite intégration et une parfaite jonction des gaines au droit des cloisons modulaires réalisées dans le cadre du projet ;
- Toutes sujétions pour un parfait supportage et une parfaite intégration des ventilateurs d'extraction de type « axial » mis en œuvre au droit des gaines ;

Coordination avec le lot « désenfumage » à prévoir

- Toutes sujétions pour une parfaite intégration des volets de désenfumage mis en œuvre dans le cadre du projet (pose des contre-cadres / etc.) ;

Coordination avec le lot « désenfumage » à prévoir

- Fourniture et pose de trappes d'accès aux boîtiers de raccordement électriques des ventilateurs d'extraction ;

Coordination avec le lot « désenfumage » à prévoir

- Toutes sujétions pour une parfaite intégration des grilles mises en œuvre dans le cadre du projet ;
- Traitement soigné des jonctions avec les parois existantes ;
- Traitement des joints pour une parfaite étanchéité (*obligation de résultat de l'entreprise*).

Mise en œuvre :

- Gainés horizontales / verticales ;
- Réalisation conformément :
 - ✓ A l'Avis Technique du procédé ;
 - ✓ Aux prescriptions techniques du fabricant ;
 - ✓ Au PV de résistance au feu ;

- Coordination avec le lot "désenfumage" à prévoir en phase réalisation ;
- Supports de natures différentes :
 - Planchers béton ;
 - Parois béton ;
 - Parois en maçonnerie de pierres naturelles ;
 - Charpente métallique ;
 - Verrière.

Caractéristiques techniques :

- Collaboration avec le lot "désenfumage" à prévoir en phase de préparation (dossiers d'exécution / synthèse) ;
- Résistance au feu : Coupe-Feu 1H / EI 60 (PV à fournir) ;
- Réaction au feu : parement A1 ;
- Résistance à la surpression / dépression : - 1000 Pa / + 500 Pa ;
- Sections / implantations :
 - Selon plans de principe désenfumage ;
 - Collaboration avec le lot "désenfumage" à prévoir en phase de préparation (dossier d'exécution / synthèse).

Localisation :

- R+3 : désenfumage des circulations des compartiments ;
- R+2 : désenfumage des circulations des « bulles ».

5.7.2. CONTRE-CLOISONS HABILLAGE GAINES DE DESENFUMAGE

L'entreprise devra la réalisation de contre-cloisons d'habillage des gaines de désenfumage des circulations des niveaux R+3 et R+2.

Composition :

- Ossature métallique en acier galvanisé ép. 62 mm ;
- Panneaux isolants en laine minérale semi-rigide avec pare-vapeur ép. 60 mm ;
- Parement composé d'une plaque de parement en plâtre d'épaisseur 18 mm.

Compris :

- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, raccords, rebouchages, etc.) ;
- Fourniture et pose de cornières d'angle métalliques (acier) perforées pour la protection des angles saillants ;
- Traitement des tableaux au droit des volets de désenfumage ;
- Traitement des tableaux au droit des grilles ;
- Traitement des rives, des angles et des points singuliers ;
- Traitement des joints pour une finition « prêt à peindre ».

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément ;
 - ✓ Aux DTU 25.41 / 25.42 ;
 - ✓ A l'Avis Technique du procédé ;
 - ✓ Aux prescriptions techniques du fabricant ;
 - ✓ Au PV de résistance au feu ;
- Support : gaines en plaques cellulaires autoclavées ;
- Fixation mécanique.

Caractéristiques techniques :

- Performance thermique isolant : $R \geq 1.85 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$;
- Réaction au feu : parement B-s1, d0 ou M1.

Localisation :

- R+3 : au droit des gaines de désenfumage ;
- R+2 : au droit des gaines de désenfumage.

5.7.3. VOLUMES TECHNIQUES PROTEGES (VTP)

L'entreprise devra la réalisation de Volumes Techniques Protégés (VTP) pour intégration des coffrets de relayage des extracteurs de désenfumage des circulations du niveau R+3.

Composition :

- Plaques silico-calcaires autoclavées ép. ≥ 30 mm, type « PROMAT PROMATECT-L500 » ou équivalent ;
- Renforts selon configuration.

Compris :

- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, raccords, renforts, joints, etc.) ;
- Traitement des rives, des angles et des points singuliers ;
- Fourniture et pose de trappes d'accès ;
- Traitement des joints pour une parfaite étanchéité ;
- Toutes sujétions pour une parfaite intégration aux éléments de mobilier (placards) mis en œuvre dans le cadre du projet ;

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément :
 - ✓ A l'Avis Technique du procédé ;
 - ✓ Aux prescriptions techniques du fabricant ;
 - ✓ Au PV de résistance au feu ;
- Intégration aux éléments de mobilier (placards) mis en œuvre dans le cadre du projet .

Caractéristiques techniques :

- Collaboration avec le lot "désenfumage" à prévoir en phase de préparation (dossiers d'exécution / synthèse) ;
- Résistance au feu : Coupe-Feu 1H / EI 60 (PV à fournir) ;
- Réaction au feu : parement A1 ;
- Sections / implantations :
 - Selon plans de principe désenfumage ;
 - Collaboration avec le lot "désenfumage" à prévoir en phase de préparation (dossier d'exécution / synthèse).

Localisation :

- R+3 : intégration des coffrets de relayage des extracteurs de désenfumage.

5.7.4. GRILLES INTERIEURES

L'entreprise devra la fourniture et la pose de grilles intérieures au droit des bouches d'extraction des circulations du niveau R+3.

Caractéristiques :

- Cadre et ailettes en aluminium anodisé ;
- Cadre fin aux angles adoucis ;
- Ailettes à profil bombé permettant de masquer les équipements techniques ;
- Dimensions :
 - Adaptées à la section des gaines de désenfumage ;
 - Selon plans de principe désenfumage et plans de détails archi.

Mise en œuvre :

- Structure support : gaines de désenfumage ;
- Fixation mécanique ;
- Equipements facilement démontables pour accès aux équipements techniques.

Localisation :

- R+3 : sortie des gaines d'extraction donnant sur les circulations.

5.8. REBOUCHAGES - CALFEUTREMENTS

L'entreprise devra le « rebouchage – calfeutrement » soigné des traversées de réseaux au droit :

- Des parois de la galerie technique de la circulation Nord du niveau RDC ;
- Des gaines techniques verticales (tous niveaux).

Compris :

Toutes sujétions de mise en œuvre.

Caractéristiques techniques :

- Reconstitution du degré de résistance au feu des parois traversées : Coupe-Feu 1H / EI 60 ;
- Procédé bénéficiant d'un PV de résistance au feu ;
- Procédé selon typologie de rebouchage / calfeutrement à réaliser :
 - Rebouchage plâtre résistant au feu ;
 - Rebouchage mortier résistant au feu ;
 - Rebouchage pâte résistante au feu ;
 - Etc. ;
- Réaction au feu : parement A1 ;

Localisation :

- R+3 : locaux techniques.
- RDC : aile Nord – galerie technique.
- Gaines techniques verticales Ouest / Est en face des ascenseurs - tous niveaux.

5.9. MOBILIER**5.9.1. DEPOSE**

L'entreprise devra la dépose des éléments de mobiliers fixes au droit des parois modifiées dans le cadre du projet :

- Protection des ouvrages et équipements existants au droit des zones d'intervention ;
- Dépose soignée des équipements techniques intégrés ou fixés au mobilier ;
- Dépose soignée des éléments de mobilier ;
- Dépose soignée de l'ensemble des éléments de fixations (chevilles, vis, etc.) ;
- Evacuation en décharge (avec gestion du tri sélectif).

L'entreprise devra toutes les adaptations nécessaires pour une parfaite finition au droit des interfaces avec les ouvrages conservés : panneaux de finition / profils de finition / etc.

Localisation :

- R+3 :
 - Bureaux : au droit des cloisons modifiées dans le cadre du projet.
- R+2 :
 - Circulations Ouest / Est : au droit des parois de recoupement mises en œuvre dans le cadre du projet ;
 - Bureaux « bulles » : au droit des gaines de désenfumage mises en œuvre dans le cadre du projet.
- RDC :
 - Local « services généraux ».

5.9.2. PLACARDS

L'entreprise devra la réalisation de placards de rangement adossés aux cloisons.

Compris :

- Réalisation, fourniture et pose de l'ensemble des éléments constituant le mobilier ;
- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, fixations, renforts, etc.) ;
- Toutes sujétions de fixation aux ouvrages supports pour éviter le basculement (sol / plafond) ;
- Toutes sujétions pour une parfaite finitions au droit de la jonction avec les ouvrages supports (joints acrylique, champlats, couvre-joints, etc.) ;
- Toutes sujétions de réglages et mises en jeu pour un parfait fonctionnement des ouvrages (éléments de quincaillerie, portes, tiroirs, etc.) ;
- Toutes adaptations nécessaires pour mise en œuvre des équipements techniques (découpes / percements / etc.) ;
- Toutes sujétions de pose des divers équipements et accessoires.

Composition :

- Caissons « ouverts » ;
- Caissons « fermés ».

Caractéristiques techniques :

- Ensemble des éléments (jambages / montants / plateaux / socles / fonds / caissons / etc.) réalisés en panneaux bois stratifiés :
 - Panneaux de particules ;
 - Revêtement stratifié deux faces collé en usine sur panneau support ;
 - Chants droits stratifiés coordonnés en face vue des panneaux, avec bandes de chants thermoplastiques ép. 2 mm ;
 - Conformité à la norme NF EN 438 ;
 - Décors et coloris : au choix de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Œuvre ;
 - Réaction au feu : M3.
- Eléments de fixation invisible.

Géométrie :

- Selon plans de détails ;
- Caissons ouverts et fermés formant des rayonnages ;
- Dimensions sur-mesure adaptées à la géométrie des espaces (plafond rampant / gaines de désenfumage / etc.).
- Jambages / montants / socles / fonds / caissons / etc. : ép. ≥ 30 mm.

Localisation :

- R+3 : Bureaux / au droit des cloisons modifiées dans le cadre du projet.
- R+2 : Bureaux « bulles » / au droit des gaines de désenfumage mises en œuvre dans le cadre du projet.

5.10. ECRANS BRISE-SOLEIL**5.10.1. DEPOSE ECRANS BRISE-SOLEIL**

L'entreprise devra la dépose et l'évacuation des écrans brise-soleil au droit des zones de travaux du niveau R+3.

Compris :

- Protection des ouvrages et équipements existants au droit des zones d'intervention ;
- Dépose de l'ensemble des éléments constitutifs des écrans (structure / ossature / rails / lames / dispositifs de commande / etc.)
- Dépose de l'ensemble des éléments de fixations (chevilles, vis, etc.) ;
- Evacuation en décharge (avec gestion du tri sélectif).

Nature des ouvrages :

Ecrans brise-soleil installés en sous-face de la verrière :

- Structure / ossature métallique ;
- Rails de fixation / guidage ;
- Lames ;
- Dispositifs de commande par manivelle.

Localisation :

- Niveau R+3 : au droit des zones de travaux.

5.10.2. FOURNITURE / POSE ECRANS BRISE-SOLEIL

L'entreprise devra la fourniture et la pose d'écrans brise-soleil en remplacement des équipements déposés (voir § ci-dessus).

Compris :

- Toutes prestations nécessaires à la parfaite adaptation aux supports ;
- Toutes sujétions de mise en œuvre (fourniture et pose des systèmes de fixation / liaison / calage / etc.) ;
- Toutes sujétions de fourniture et de pose des mécanismes, éléments de quincaillerie, équipements et accessoires ;
- Toutes sujétions de réglages et mises en jeu pour un parfait fonctionnement des ouvrages et des différents équipements associés.

Mise en œuvre :

- Pose intérieure en sous-face de la verrière, dito équipements existants ;
- Fixation éléments structurels et parois supports existants.

Caractéristiques techniques :

- Ouvrage « sur-mesure » ;
- Construction autoporteuse ;
- Structure métallique acier thermolaqué (coloris identique aux équipements existants) ;
- Mécanisme d'enroulement en aluminium extrudé ;
- Barres de guidage en aluminium extrudé ;
- Tissu :
 - Tissu technique de type « SCREEN » (protection solaire / protection contre la chaleur) ;
 - Textile en fibres de verre avec PVC ;
 - Bordures consolidées par bandes de renfort thermosoudées ;
 - Poids : $\geq 0.35 \text{ kg/m}^2$;
 - Epaisseur : $> 0.45 \text{ mm}$;
 - Coefficient d'ouverture : 1% ;
 - Coloris : au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage ;
 - Réaction au feu : M1 ;
 - Certification « NF Toiles » ;
- Dispositif de manœuvre mécanique par manivelle démontable ;
- Dimensions :
 - Ouvrages « sur-mesure » ;
 - Cotes précises à relever sur site par l'entreprise.

Localisation :

- Niveau R+3 : au droit des zones de travaux, en remplacement des équipements déposés.

5.11. FINITIONS

5.11.1. PEINTURE

5.11.1.1. Préparation des supports

L'entreprise devra la réalisation de l'ensemble des prestations nécessaires à la parfaite préparation des supports :

- Travaux préparatoires (conformément au DTU 59.1 P1-1 § 7.4.1) :
 - Rebouchages et réparations ;
 - Egrenage ;
 - Ponçage ;
 - Epoussetage ;
 - Ratissage ;
 - Nettoyage ;
 - Etc.
- Travaux d'apprêt :
 - Dégrossissage ;
 - Enduisage de surface repassé (conformément au DTU 59.1 P1-1 § 7.4.2.3.3.1.3).

Objectifs :

Sur l'ensemble des parois et supports, les travaux de préparation devront permettre la bonne mise en œuvre directe de la peinture (finition type « A »).

Compris :

Reconnaissance des supports.

Nature des supports :

- Cloisons en plaques de parement en plâtre ;
- Doublages en plaques de parement en plâtre ;
- Plafonds en plaques de parement en plâtre ;
- Portes finition « prêt à peindre ».

Localisation : ouvrages modifiés dans le cadre du projet.

5.11.1.2. Peinture murale

L'entreprise devra, après préparation des supports, la mise en peinture des parois verticales.

Compris :

- Fourniture et application d'une couche de peinture d'impression ;
- Fourniture et application de deux couches de peinture de finition.

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément au DTU 59.1 ;
- Application de la peinture de finition en couches croisées ;
- Nature des supports : voir § ci-dessus.

Caractéristiques techniques :

- Peintures provenant de fabricants notoirement connus type « LA SEIGNEURIE » ou équivalent ;
- Peintures de finition :
 - 1^{ère} couche : peinture acrylique ;
 - 2^{ème} couche : peinture alkyde ;
- Teintes :
 - Technologie de mise à la teinte offrant un haut niveau de précision et de fiabilité ainsi qu'une tenue résistante dans la durée, de type « Chromatic System » ou équivalent ;
 - Au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.
- Finition :
 - Satinée ;
 - Lisse ;
 - Très soignée (A) ;
- Peinture lessivable.

Localisation : parois des locaux et circulations modifiés dans le cadre du projet ou impactés par le projet.

5.11.1.3. Peinture plafond

L'entreprise devra, après préparation des supports, la mise en peinture des plafonds.

Compris :

- Fourniture et application d'une couche de peinture d'impression ;
- Fourniture et application de deux couches de peinture de finition.

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément au DTU 59.1 ;
- Application de la peinture de finition en couches croisées ;
- Nature des supports : voir § ci-dessus.

Caractéristiques techniques :

- Peintures provenant de fabricants notoirement connus type « LA SEIGNEURIE » ou équivalent ;
- Peintures de finition :
 - 1^{ère} couche : peinture acrylique ;
 - 2^{ème} couche : peinture alkyde ;
- Teintes :

- Technologie de mise à la teinte offrant un haut niveau de précision et de fiabilité ainsi qu'une tenue résistante dans la durée, de type « Chromatic System » ou équivalent ;
- Au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.
- Finition :
 - Mate ;
 - Lisse ;
 - Très soignée (A).

Localisation : plafonds des locaux et circulations modifiés dans le cadre du projet ou impactés par le projet.

5.11.1.4. Peinture bois

L'entreprise devra, après préparation des supports, la mise en peinture des portes bois en finition « prêt à peindre ».

Compris :

- Fourniture et application d'un enduit gras si nécessaire ;
- Fourniture et application d'une sous-couche de peinture ;
- Fourniture et application d'une couche de peinture de finition.

Mise en œuvre :

- Réalisation conformément au DTU 59.1 ;
- Nature des supports : bois et panneaux dérivés du bois.

Caractéristiques techniques :

- Peintures provenant de fabricants notoirement connus type « LA SEIGNEURIE » ou équivalent ;
- Peinture glycérophtalique ;
- Teintes : au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ;
- Finition :
 - Satinée ;
 - Lisse ;
 - Très soignée (A).
- Peinture lessivable.

Localisation : portes bois en finition « prêt à peindre » mises en œuvre dans le cadre du projet.

5.11.2. PLINTHES

L'entreprise devra la fourniture et la pose de plinthes en panneaux bois stratifié.

Compris :

- Toutes sujétions de mise en œuvre (implantation, découpes, coupes d'onglet, raccords, etc.) ;
- Traitement des angles par coupes d'onglet ;
- Toutes sujétions pour une parfaite finition des ouvrages (traitement des rives, des jonctions d' huisseries, des points singuliers, etc.) ;
- Application d'un joint acrylique de finition en pied et en tête des plinthes.

Caractéristiques :

- Panneaux bois stratifié :
 - Panneaux de particules ;
 - Traitement hydrofuge ;
 - Revêtement stratifié collé en usine sur panneau support ;
 - Chants droits stratifiés coordonnés, avec bandes de chants thermoplastiques ép. 2 mm ;
 - Conformité à la norme NF EN 438 ;
 - Décors et coloris : au choix de l'architecte ;
 - Réaction au feu : C-s3, d0 ou M2 ;
- Dimensions :

- Epaisseur : ≥ 15 mm ;
- Hauteur : ≥ 150 mm ;
- Longueur : ≥ 2000 mm.

Localisation : au droit des parois modifiées dans le cadre du projet.

5.12. NETTOYAGE

L'entreprise devra la réalisation d'une campagne de nettoyage à la fin de chaque phase de travaux, selon le planning de l'opération.

Le nettoyage s'applique à l'ensemble des locaux et circulations des niveaux concernés :

- Sols (utilisation d'une machine à brosse) ;
- Murs (revêtements divers, faïences, protections murales, plinthes, etc.) ;
- Eléments de mobilier fixe ;
- Canalisations apparentes ;
- Appareils sanitaires, robinetteries, miroirs ;
- Menuiseries extérieures (profils divers, vitrages 2 faces, occultations 2 faces, appuis, seuils, linteaux, tableaux, etc.) ;
- Portes de toutes natures 2 faces ;
- Quincailleries ;
- Plafonds et faux plafonds ;
- Appareillages de génie électrique et génie climatique ;
- Etc. (liste non limitative).

Localisation : ensemble de l'établissement.